Ministère de L'Action Humanitaire
De la Solidarité et de la Réconciliation Nationale

République Centrafricaine
Unité – Dignité - Travail

STRATEGIE NATIONALE DES SOLUTIONS DURABLES

POUR LES DEPLACES INTERNES ET LES RAPATRIES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE 2024 - 2028



Préface

Le Gouvernement de la République Centrafricaine a élaboré et adopté cette Stratégie afin de répondre de manière globale aux causes profondes des déplacements et à leurs conséquences. Elle définit une vision collective, des objectifs stratégiques et des principes pour guider la mise en œuvre des programmes et des politiques de solutions durables en République Centrafricaine, sur une période de quatre ans et devrait ouvrir la voie à la création progressive d'un environnement favorable dans lequel les communautés affectées par les déplacements, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les réfugiés et les demandeurs d'asile, les rapatriés et les communautés d'accueil vulnérables, pourront progressivement accéder à des solutions durables d'une manière équitable et non discriminatoire.

L'objectif à long terme de la stratégie est de réduire et d'atténuer les effets négatifs des déplacements créés par les catastrophes naturelles récurrentes, les conflits successifs que notre pays a connus.

Aux fins de sa mise œuvre, nous devons développer un environnement favorable dans lequel nos ressources humaines, financières et physiques sont allouées et déployées de manière appropriée. Cette Stratégie servira donc de pierre angulaire aux efforts déployés par le Gouvernement de la République Centrafricaine, reflétés à la fois dans la lettre et dans l'esprit de la Déclaration de Yaoundé d'avril 2022 et de la plateforme d'appui aux solutions lancée officiellement en novembre 2023 et dont la République Centrafricaine assure la présidence statutaire, pour résoudre progressivement et durablement le problème des déplacements en République Centrafricaine.

Le Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale, avec le soutien de tous les partenaires techniques et financiers et des autres départements ministériels, guidera la mise en œuvre effective et efficiente de cette stratégie en s'appuyant sur les leçons tirées et les bonnes pratiques issues de la précédente stratégie nationale 2019-2021.

Tenant compte des circonstances actuelles et des engagements pris par la République Centrafricaine lors du deuxième forum mondial sur les réfugiés qui exigent que le Gouvernement de la République Centrafricaine explore toutes les possibilités et les opportunités futures afin que les grandes lignes de la Stratégie Nationale des Solutions Durables soient intégrées dans le Plan National de Développement (PND), alors que nous promouvons cette stratégie, sa mise en œuvre et ses contributions probantes et significatives à la mise en œuvre globale du PND restent une priorité.

En outre, conformément aux objectifs stratégiques du PND et à la lumière des orientations du Secrétaire Général des Nations Unies à travers son Programme d'Action sur les déplacements internes, le Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale se concentrera sur la traduction concrète de ladite strategie en politiques, programmes et projets de solutions durables pour servir de point d'entrée au Nexus Humanitaire-Paix-Développement en République Centrafricaine.

Je suis certain que, sous l'impulsion du Gouvernement centrafricain et le soutien de tous les partenaires techniques et financiers, les objectifs que nous aspirons à atteindre se traduiront à terme par des étapes dont nous pourrons tous être fiers. En investissant dans des solutions durables aux déplacements, nous investissons dans la construction d'un avenir meilleur pour le peuple centrafricain ainsi que pour d'autres communautés régionales.

La Stratégie Nationale des Solutions Durables représente les efforts concertés du Gouvernement de la République Centrafricaine, de l'Equipe-Pays des Nations Unies et des autres parties prenantes, dont les précieuses contributions ont été intégrées dans ce document. Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier tous d'avoir soutenu le Gouvernement de la République Centrafricaine tout au long du processus de consultation et de rédaction. L'élaboration de cette stratégie n'aurait pas été possible sans le travail inlassable et le leadership des membres du Gouvernement centrafricain et le soutien indéfectible de ses partenaires.

J'invite tous les acteurs à conjuguer les efforts dans la mise en œuvre de cette initiative pour le bien-être des populations centrafricaines.

Fait à Bangui, le 06 MAI 2024



Pr - TOUADERA
Faustin Archange
Président de la République, Chef de l'Etat

Table des matières

I. INTRODUCTION..... 6

II. CONTEXTE PAR SECTEUR MINISTERIEL..... 9

2.1 Le Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique..... 10

2.2 Le Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement local.....11

2.3 Le Ministère de l'Action Humanitaire, de la solidarité et de la Réconciliation Nationale 12

2.4 Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural 14

2.5 Le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale 15

2.6 Le Ministère de l'Education Nationale 16

2.7 Ministère de l'Urbanisme de la Réforme Foncière, de la Ville et de l'Habitat 18

2.8 Le Ministère de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant 19

2.9 Le Ministère des Transports et de l'Aviation Civile 20

2.10 Ministère en charge de la Santé et de la Population 22

III. LA VISION, LES OBJECTIFS ET LES AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES D'ACTION 25

3.1 Vision 26

3.2 Les objectifs 26

3.3 Les axes stratégiques prioritaires d'action..... 26

IV. LES OPTIONS DES SOLUTION DURABLES EN CENTRAFRIQUE 31

4.1 Option I : Le retour des déplacés internes et des réfugiés centrafricains dans leur lieu de résidence habituelle 32

4.2 Option II : La relocalisation des déplacés internes et des rapatriés centrafricains..... 32

4.3 Option III : L'intégration des déplacés internes dans les lieux de déplacement..... 33

V. LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTION DURABLES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE 35

5.1 L'information, l'implication et l'obtention du consentement des bénéficiaires..... 36

5.2 La sécurité 36

5.3 La restauration de l'autorité de l'Etat 37

5.4 La fourniture des services socio-économiques de base..... 39

5.5 La restitution des logements, des terres et autres biens 39

5.6 La Réconciliation nationale et la cohésion sociale 40

VI. LES DIFFERENTES APPROCHES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SOLUTION DURABLES 42

6.1 L'approche alternée entre les solutions durables..... 43

6.2 L'approche simultanée des solutions durables..... 43

VII. L'INTERVENTION DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE RELEVEMENT EN VUE DU SOUTIEN AUX SOLUTIONS DURABLES 45

7.1 L'intervention planifiée et conjointe en vue du soutien au retour, à la relocalisation et à l'intégration locale 46
7.2 L'intervention holistique ou multisectorielle en vue du soutien au retour, à la relocalisation et à l'intégration locale 47
7.3 Le domaine d'intervention dans le cadre des activités de relèvement en vue du soutien au retour, à la relocalisation et à l'intégration locale 47
VIII. LA COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS DURABLES 50
IX. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DES SOLUTIONS DURABLES (2024-2028) 54
X. CONCLUSION 61

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR :	Activités génératrices de revenus
ANDE	Agence Nationale de Développement de l'Elevage
APPR :	Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation
BAD :	Banque Africaine de Développement
CLPR	Comités Locaux de Paix et de Réconciliation
CNR :	Commission Nationale pour les Réfugiés
EAS	Exploitation sexuelle et abus sexuels
FAO :	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FACA :	Forces Armées Centrafricaines
FAE :	Fonctionnaires et Agents de l'État
FNEC :	Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains
FSI :	Forces de Sécurité Intérieure
GT-DS	Groupe de Travail sur les Solutions Durables
HCR :	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HRP	Plan de Réponse Humanitaire
IASC	Comité Permanent Inter Organisations
MAHSRN :	Ministère de l'Action Humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation Nationale
MINUSCA :	Mission Multidimensionnelle Intégrée de Stabilisation des Nations Unies en Centrafrique
OCHA :	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
OIM :	Organisation Internationale pour les Migrations
PDI :	Personnes déplacées internes
PARET-RCA :	Projet d'Appui au Retour et à la Réintégration des personnes déplacées internes et des rapatriés en Centrafrique
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA :	République Centrafricaine
RCPCA :	Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique
PMR	Pacte Mondial sur les Réfugiés
RESA :	Restauration de l'Autorité de l'Etat
UNICEF :	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNSDCF:	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
VBG	Violence basée sur le genre

I. INTRODUCTION

Située au cœur du continent africain, la RCA appelée aussi Centrafrique est un vaste pays couvrant une superficie de 623.000 km². Elle est entourée par le Cameroun à l'ouest, le Tchad au nord, le Soudan et le Soudan du Sud à l'est, la République Démocratique du Congo et la République du Congo au sud. La population de la RCA est estimée à plus de 6 millions de personnes inégalement réparties sur le territoire national.

Ce pays a connu une succession de crises politiques et militaires depuis plusieurs décennies. Ces crises à répétition ont entraîné des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, l'affaiblissement de l'autorité de l'État, la destruction des biens et équipements publics et privés, le dérèglement des services sociaux de base et plus particulièrement le déplacement forcé et massif de populations tant à l'intérieur du territoire national qu'à l'extérieur notamment dans les pays limitrophes. En effet, entre 2017 et 2018, on a estimé le nombre de personnes en déplacements forcés liés aux conflits en RCA à 1.230.000.

C'est dans ce contexte que le gouvernement centrafricain s'est engagé dans l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la première Stratégie Nationale des Solutions Durables pour les déplacés internes et les réfugiés de retour en République Centrafricaine (2018 – 2021). Cet engagement du gouvernement centrafricain s'inscrivait dans sa réelle volonté d'agir pour le retour et la réintégration des personnes déplacées internes ainsi que des réfugiés centrafricains en exil.

C'est ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de cette première Stratégie Nationale des Solutions Durables, la prise en compte des activités de réintégration et des solutions durables comme un engagement fédérateur et intégrateur de l'opérationnalisation du Nexus « humanitaire - développement – paix » ; l'inclusion des orientations du HRP 2018 en RCA et la synergie développée avec le plan national de relèvement précoce et le cadre d'action de consolidation de la paix ; a permis d'aboutir à des réalisations majeures.

De 2016 à 2022, d'une manière générale, il est à noter que plus de 26 milliers de ménages pour plus de 130 milliers de personnes déplacées internes vivant sur les sites à Bangui et dans les villes des provinces ont regagné leurs lieux de résidence d'origine, relocalisées ou réintégrées localement. Ces différents retours des PDIs et des réfugiés et la signature en février 2019 de l'APPR entre le gouvernement et 14 des groupes armés du pays ont suscité un grand optimisme quant à l'amélioration de l'environnement sécuritaire, de protection et de réintégration dans les localités d'origine des déplacés internes et des réfugiés centrafricains.

Ce qui a fait émerger l'idée de la mise à jour de la première Stratégie Nationale des Solutions Durables qui était arrivée à terme en 2021 afin de pouvoir répondre de manière coordonnée, efficace et efficiente aux besoins holistiques de ces derniers à travers des actions claires et durables.

En effet, depuis l'année 2019, des engagements politiques forts pour parvenir à des solutions durables pour les communautés affectées par le déplacement sont donc validés par un leadership accru des autorités centrafricaines nationales et locales au niveau normatif, institutionnel et opérationnel. L'inclusion de l'agenda des solutions durables dans les plans de développement, par exemple, a fait évoluer le cadre institutionnel centrafricain. L'ancrage des solutions durables dans les priorités de développement social de la RCA a également créé un environnement favorable qui peut soutenir plus des solutions durables innovantes. Aussi, la priorité accordée au travail sur le déplacement interne est une priorité stratégique immédiate pour l'engagement du gouvernement à réduire la pauvreté. Globalement, ce niveau de soutien du gouvernement augmente fortement la probabilité que les interventions de solutions durables aient un impact à grande échelle. En outre, les priorités nationales de l'UNSDCF (2023- 2027), le cadre global de réponse aux réfugiés (CRRF)/PMR, la Déclaration de Yaoundé dont la mise en œuvre s'est faite à travers le lancement officiel et l'opérationnalisation de la plateforme d'appui aux solutions en faveur des personnes affectées par la crise centrafricaine soulignent la nécessité d'un cadre renforcé pour l'intégration et la coopération régionales et internationales en matière de solutions durables.

De tout ce qui précède, l'objectif principal de la révision de la Stratégie Nationale des Solutions Durables est d'orienter la mise en œuvre des solutions librement consenties par les personnes déplacées et les rapatriées ; de relancer les actions de base de développement tout en ciblant des interventions dans les zones de retour et de relocalisation des populations ayant des besoins spécifiques ; de soutenir l'effort de coordination du gouvernement et de répondre de façon efficace aux besoins spécifiques des populations affectées par les mouvements de déplacements forcés quel que soit leur statut dans le cadre d'une approche basée sur la zone.

Cette stratégie révisée devrait ouvrir la voie à la réalisation progressive d'un environnement favorable dans lequel les populations affectées, y compris les PDI, les rapatriés et les communautés d'accueil vulnérables, peuvent progressivement accéder à des solutions durables de manière équitable et non discriminatoire.

Revue par le gouvernement centrafricain en étroite collaboration avec les agences du Système des Nations Unies, notamment le PNUD et le HCR, et l'ensemble des acteurs humanitaires du pays, cette stratégie prend en compte les recommandations concernant le retour et la réintégration des déplacés internes et des réfugiés centrafricains en exil émanant du Forum National de Bangui, de l'APPR, du Dialogue Républicain, des orientations du HRP 2023 et est en synergie avec la stratégie de RESA. Elle se fonde juridiquement sur de nombreux textes dont :

- La décision du Secrétaire Général des Nations Unies du 4 octobre 2011 sur les solutions durables ;
- Les principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays du 11 février 1998 ;
- Les principes concernant la restitution des logements et des biens dans le cas des réfugiés et des personnes déplacées, adoptés sans vote à Genève le 11 août 2005 dans la résolution 2005/21 par la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, plus connus sous le nom de "Principes de Pinheiro" ;

- La convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique du 22 octobre 2009, dite convention de Kampala et la convention de l'Organisation de l'Union Africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969.

Cette stratégie revue repose aussi sur une série d'engagements que devraient respecter les acteurs dans leurs interventions dans la recherche des solutions durables. Ces acteurs devraient s'assurer que le processus de mise en œuvre des solutions durables soit conduit au niveau national et local sous la tutelle du gouvernement centrafricain et être soutenues par l'ensemble de la communauté internationale.

Basée sur une approche inclusive et participative, la stratégie revue, prend en compte les droits, les besoins et les intérêts des déplacés internes et des rapatriés, y compris l'âge, le genre et la diversité, ainsi que la particularité de certains groupes spécifiques tels que les minorités ethniques et religieuses, les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH/SIDA ou avec d'autres handicaps. En outre, la population hôte n'est pas exclue de l'assistance matérielle apportée aux déplacés internes et aux réfugiés de retour d'exil.

Elle prend aussi en compte le principe "ne pas nuire" afin de ne pas exposer les déplacés internes et rapatriés à la vengeance et aux risques contre leur intégrité physique et morale ou à une situation de discrimination dans l'accès à l'assistance et à la propriété ou à la jouissance de nombreux droits et en particulier au droit à la jouissance des ressources naturelles (forêts, pâturages, eau, espaces maritimes pour la pêche, etc.)

Il va sans dire qu'il est indispensable, dans le cadre de la mise en œuvre des solutions durables, que les activités de stabilisation, de relèvement et de développement soient considérées comme préalables pour la réussite des programmes humains durables et efficaces, d'où le Nexus « humanitaire – développement – paix »

Pour une meilleure lecture et compréhension de cette révision de la stratégie nationale des solutions durables pour les déplacés et les rapatriés en République centrafricaine, il importe de mettre en relief : i) le contexte opérationnel par secteur ministériel ; iii) la vision, les objectifs et les axes stratégiques prioritaires d'action ; iv) les options des solutions durables en RCA ; v) les conditions de mise en œuvre des solutions durables en République Centrafricaine ; vi) les différentes approches pour la mise en œuvre des solutions durables ; vii) l'intervention dans le cadre des activités de relèvement en vue du soutien aux solutions durables ; viii) la coordination de la mise en œuvre des solutions durables ; ix) plan de mise en œuvre de la stratégie national des solutions durables (2024-2028) et, enfin x) la conclusion.

II. CONTEXTE PAR SECTEUR MINISTERIEL

Les solutions durables pour les PDI et les rapatriés reposent sur la sécurité et la restauration de l'autorité de l'état, la protection des civils, la sécurité alimentaire, la réhabilitation et/ou la construction des infrastructures sociocommunautaires, les logements, l'éducation, la santé, le système de production, etc., ceux-ci avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

2.1 Le Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique

Le ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique poursuit dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité : la formation et le déploiement des FSI avec l'appui de la MINUSCA et des forces alliées, les patrouilles mixtes vont se poursuivre. Les partenaires CIVIPOL, UNPOL, MINUSCA devront appuyer dans les domaines de la construction des infrastructures de travail des forces de sécurité et le renforcement de capacités.

La Direction générale adjointe de l'Émigration-Immigration, organe sous tutelle du ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique, facilitera l'identification des Centrafricains et leur documentation, gage de libre circulation dans les zones de retour. Cette vaste opération devra se faire avec l'appui multiforme des partenaires financiers en vue de prévenir l'apatridie et les risques y relatifs. Aussi, réaffirmer le droit et la liberté des rapatriés et les retournés de s'établir dans leurs lieux de résidence habituelle ou dans tout autre lieu de leur choix en République Centrafricaine.

Les opérations du désarmement vont se poursuivre comme en avril dernier, où deux nouveaux groupes armés signataires de l'Accord de Bangui, tout en soulignant l'importance pour les anciens membres de ces groupes armés d'intégrer le processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

En outre, la CNR, organe sous tutelle du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, facilitera dans le cadre des solutions, l'exercice des droits civils des rapatriés et déplacés retournés par l'identification et la délivrance des documents d'identification et de voyage avec le concourt de la Direction générale adjointe de l'Émigration-Immigration. Cette délivrance des documents s'étendra de même par l'organisation des audiences foraines pour la délivrance des documents d'état-civil aux rapatriés et déplacés dans les zones de retour. Il s'agit de fournir les provisions des registres d'état-civil en l'occurrence les certificats d'actes de naissance.

Les convois de rapatriement seront sécurisés par les forces de sécurité intérieure en collaboration avec la CNR. La libre circulation sera promue grâce aux attestations de déclaration de perte fournies par les commissariats de police dans les zones d'opérations. Un cycle d'activités de monitoring de protection et des frontières sera conduit par la CNR en vue de faciliter le retour dans la sécurité des retournés/rapatriés et identifier les risques de protection auxquels ils seront exposés après le retour.

Des activités suivantes seront réalisées dans le cadre des solutions durables :

- Accueil des rapatriés ;
- Accompagnement des convois ;
- Documentation individuelle et civile ;
- Suivi de la situation de protection aux frontières.

2.2 Le Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement local

Le gouvernement s'est engagé à « bâtir un État de droit, de paix et de cohésion sociale en vue d'assurer ses fonctions régaliennes auprès des populations, par l'élaboration et validation en septembre 2017 de la stratégie nationale de la RESA qui est l'une des priorités de l'État contenues dans le RCPCA ainsi que dans le plan national de développement, en cours d'élaboration.

Le redéploiement des FAE ainsi que la sûreté et la sécurité de ceux-ci et le paiement régulier des salaires sur les lieux d'affectation sont des conditions de leur stabilité en poste. Par conséquent, sur les vingt (20) préfets prévus par le découpage administratif issu de la loi n° 21.01 du 21 janvier 2021 relative aux Circonscriptions Administratives, seize (16) ont été effectivement redéployés en attendant la nomination des quatre (04) autres en application de ladite Loi ; sur les quatre-vingt-cinq (85) sous-préfets, soixante et onze (71) sont redéployés et quatorze (14) attendent le prochain mouvement.

La promulgation de la loi sur le statut corps préfectoral en septembre 2023 est un atout en vue de professionnaliser la fonction des Gouverneurs, Préfets et Sous-préfets et permettre à ces autorités de remplir les devoirs liés à leurs charges avec professionnalisme.

Au niveau de redéploiement des F.A.E, le rapport de la dernière cartographie de juin-juillet 2022 donne un effectif de 3.848 FAE sur 4.549 affectés sont recensés présents en leur poste, soit 91% qui est encore loin de l'objectif de 6500 FAE fixé par la RESA.

Dans le cadre des solutions durables pour les PDIs et les rapatriés, le Ministère continuera à faciliter l'octroi des lopins de terres ou des espaces verts pour les cas de relocalisation, et d'intégration locale des PDIs, mais aussi pour les rapatriés/PDIs qui choisissent un lieu de retour secondaire que leur lieu de résidence habituelle. Ces lieux seront considérés comme des villages de retour ou villages intégrés. Il faudrait aussi ajouter à cela les espaces agricoles et pastoraux afin de renforcer leurs résiliences et aller vers l'autonomisation des ménages.

Sur le point du développement local, il est indispensable de mettre en place un programme de la réhabilitation et/ou la construction des infrastructures sociales de base dans les sept (07) Régions, vingt (20) Préfectures, les Sous-préfectures et cent soixante-dix-sept (177) communes en synergie avec les PTF (la MINUSCA à travers les projets à impacts rapides, PNUD, Banque Mondiale, Union Européenne, etc.

À cet effet, des défis restent à relever :

- L'organisation des élections locales (municipales et régionales) ;
- La modernisation de l'État Civil en RCA, entamé par le projet pilote CIVIPOL implémenté avec l'aide de l'Union Européenne ;

- L'élaboration des plans de développement locaux par les communes de la République Centrafricaine sur financement des PTFs et aller progressivement vers la disponibilité d'un fonds national dédié à ce volet ;

2.3 Le Ministère de l'Action Humanitaire, de la solidarité et de la Réconciliation Nationale

Le MAHSRN a été créé en 2017 dans l'objectif prioritaire de permettre au gouvernement d'agir de manière coordonnée et plus efficace aux questions à caractère humanitaires, de promouvoir une solidarité nationale innovante et plus agissante à l'endroit des catégories plus vulnérables de la population et, enfin, de poursuivre le processus de consolidation de la paix et de la réconciliation afin de créer les conditions optimale pour le renforcement de l'unité nationale gage de la participation effective de tous les centrafricains à la reconstruction et au relèvement du pays.

Ainsi, concernant le volet humanitaire, le nombre estimé des réfugiés centrafricains dans les pays d'asile voisins est environ 645.000 personnes[1]. Cependant, ce chiffre est à relativiser, car il est important de relever que plusieurs milliers de réfugiés centrafricains sont retournés de manière spontanée au pays, particulièrement dans les préfectures de : Bangui (Bangui, Bimbo, Begoua…) ; Vakaga (Birao et Am-Dafock) ; Lim Pendé (Bedaka, Bagouladjé, Bemasara, Bekadon, Bekouninga, Dito, Paoua et Markounda) ; Bamingui-Bangoran (Ndélé et Bamingui). Au mois de juin 2023, le nombre de rapatriés assistés au retour s'élève à 35.092 personnes[2]. Pour les PDI en RCA leur nombre est estimé à la date du 30 juin 2023 à 485.825 individus[3] composés respectivement de 129 047 personnes dans les sites et de 356 778 personnes dans les familles d'accueil.

Cependant, il est important de relever que l'une des caractéristiques du retour des personnes déplacées internes dans leurs lieux de résidence habituelle est marquée par leur forte présence dans les familles d'accueil. Cette situation comporte en même temps un avantage : celui de permettre la prise en charge des personnes déplacées dans les familles d'accueil ; et un inconvénient : celui d'alourdir la charge des familles d'accueil en situation de vulnérabilité avec des revenus déjà réduits.

La situation de forte présence des PDI dans les familles d'accueil, bien qu'elle alourdisse la charge de ces familles, présente néanmoins une opportunité pour les solutions durables et le renforcement de la cohésion sociale.

En juin 2022, les inondations ont affecté environ 104 000 personnes, détruit plus de 5 000 maisons et 19 000 hectares de cultures et endommagées de nombreuses infrastructures dans 12 préfectures du pays sur 20. La catastrophe liée aux inondations a eu des importantes conséquences, entre autres un nouveau déplacement massif de population, le développement des maladies hydriques notamment chez les enfants, l'occupation par les sinistrés de plus d'une dizaine d'établissements

[1] Statistique des réfugiés-HCR
[2] PARET-RCA
[3] Commission de Mouvement de la Population ;

scolaires. Ce qui a impacté du coup la scolarité de plus de 10.000 élèves pour l'année scolaire 2022-2023.

Face aux conséquences des dernières inondations, le gouvernement a pris des initiatives en termes de réponses humanitaires d'urgence qui ont été appuyées par la communauté humanitaire, permettant ainsi la prise en charge effective des sinistrés enregistrés. En outre, ces inondations et leurs conséquences ont permis une prise de conscience au niveau gouvernemental de la nécessité de finaliser rapidement le processus de mise en place de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique.

Dans l'objectif de répondre de manière plus coordonnée et efficace au problème de déplacement forcé en Centrafrique, le MAHSRN avec les Ministères de six (06) pays frontalier de la RCA, en charge de la question humanitaire, et qui accueillent les réfugiés centrafricains, ont adopté la Déclaration de Yaoundé le 27 avril 2022 cosignée par sept (7) États[4]. Cette initiative a procédé au lancement officiel le 31 octobre 2023 de la plateforme d'appui aux solutions dans le cadre des déplacement forcés liés à la crise centrafricaine (Plateforme CAR-SSP) qui a pour objectifs de :

- Mettre en œuvre les recommandations de la Déclaration de Yaoundé ;
- Accroitre la visibilité internationale sur la situation centrafricaine en promouvant une approche régionale visant à l'identification des bonnes pratiques régionales, des lacunes et des besoins prioritaires ;
- Appeler à une plus grande solidarité internationale pour la situation des Centrafricains déplacés de force se traduisant par de nouveaux partenariats ainsi que par des engagements politiques et financiers plus conséquents.

Dans le cadre du rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains, des accords tripartites ont déjà été signés avec le Cameroun, la République Démocratique du Congo et la République du Congo. En outre, des démarches sont en cours en vue de la signature d'Accords Tripartites avec la République du Tchad, le Soudan et le Soudan du Sud.

Selon les chiffres de décembre 2023, on dénombre 171.500 personnes déplacées internes dont la majorité (74%) est concentrée dans les familles d'accueil à Bangui (62.264) et dans la préfecture de Ombella Mpoko (64.125). Les autres sont répartis par ordre de grandeur dans Nana Mambere (15.624), Mambere Kadei (13.589), Sangha Mbaere (11.905), et Lobaye (3.847). Ces personnes déplacées bénéficieront des projets à base communautaire ainsi que des projets spécifiques d'appui au retour des personnes déplacées dans le cadre de ce projet.

En ce qui concerne le retour des PDI installées sur environ une cinquantaine de sites, depuis 2016, plus de 530.000 personnes[5] ont regagné leurs lieux de résidence habituelles ou relocalisées dans des zones de leurs choix.

[4] Liste des états signataires de la Déclaration de Yaoundé : Cameroun, Tchad, République Démocratique du Congo, Soudan, Congo-Brazza, Soudan du Sud et Centrafrique.
[5] MAHSRN, suivi-évaluation et enquêtes relatifs aux retournés (PDIs)

De 2018 au 30 juillet 2023, le MAHSRN à travers le dispositif des filets sociaux conduit par le Project d'appui aux communautés affectées par le déplacement (PACAD) a soutenu 52.400 ménages notamment par les transferts monétaires. En outre, plusieurs infrastructures de base : réhabilitation/construction des établissements scolaires, de routes, de Centre de santé, etc. ont été réalisées. Ce qui a permis un renforcement de la résilience des personnes et des communautés affectées et vulnérables.

En dépit de tout ce qui a été réalisé pour le retour et la réintégration socioéconomique des PDI et des rapatriés, beaucoup reste à faire. Ainsi, le Ministère préconise dans ses actions prioritaires pour les 4 prochaines années, à travers le PARET-RCA pour la plupart :

- La poursuite de l'assistance et la protection des personnes affectées par les conflits ou les catastrophes naturelles (PDI, rapatriés et sinistrés) ;
- La planification sur quatre (4) années avec le concours du HCR du rapatriement volontaire librement consenti d'environ 300.000 réfugiés centrafricains en provenance de 6 pays d'asile, notamment le Cameroun, la République Démocratique du Congo, le Congo Brazzaville, le Tchad, le Soudan et le Soudan du Sud. Cette planification se décline de la manière suivante : i) 20.000 réfugiés centrafricains en 2024 ; ii) 40.000 réfugiés centrafricains en 2025 ; iii) 60.000 réfugiés centrafricains en 2026 ; iv) 80.000 réfugiés centrafricains en 2027 et 100.000 en 2028.
- La poursuite des opérations de rapatriement des réfugiés centrafricains en lien avec les autorités des pays d'accueil avec lesquels des accords tripartites ont déjà été signés :
- La signature des accords tripartites avec le Tchad, le Soudan et le Soudan du Sud ;
- La poursuite des activités de retour, de relocalisation ou/et d'intégration locales des PDIs ;
- L'organisation des enquêtes sur les intentions de retour des PDIs vivant sur les sites dans les localités propices au retour ou les zones de convergence ;
- Le renforcement des conditions favorables au retour des PDIs et rapatriés dans leurs zones de résidence habituelles ou de relocalisation. Ceci à travers les sessions d'échange entre les différentes couches des communautés d'accueil ;
- L'évaluation des besoins en infrastructures de base dans les zones de retour ;
- Les visites « go and see, come to tell » dans les zones de retour ;
- La prise en charge holistique des rapatriés pendant les opérations de retour et leur réintégration dans les zones de retour ;
- Le soutien à la réintégration socioéconomique des retournés, et des rapatriés entre autres par le dispositif des filets sociaux.

2.4 Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Le secteur agricole centrafricain demeure toujours le principal pivot de l'économie centrafricaine. Malgré la longue crise pendant laquelle de nombreuses exploitations agricoles et les moyens d'existence ont été détruits, l'agriculture représente l'épine dorsale de l'économie de la République Centrafricaine, en produisant plus de 50% des richesses nationales, dont 75% des produits alimentaires consommés dans le pays et en fournissant, 75% des emplois à la population active.

Le pays dispose de ressources abondantes et d'un fort potentiel de développement agricole (15 millions d'ha) sous-exploité avec 800 000 ha cultivés chaque année. Le niveau d'exploitation du potentiel irrigable est encore plus faible (1000 ha sur 2 millions d'ha).

Avec le retour de la paix dans le pays et le déploiement des services étatiques sur l'ensemble du territoire et aussi, de certaines actions entreprises depuis 2018 par le gouvernement avec l'appui de ses partenaires, les interventions portées sur l'amélioration de l'accès aux fournitures agricoles vont contribuer à créer de l'emploi et de la richesse au sein des ménages, d'augmenter la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire des ménages Fort de ce qui précède, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural compte mener des actions d'appui à la résilience tels que :

- Arrimer les groupements organisés aux projets œuvrant dans leurs zones Projet de Relance de la Production Agropastorale dans les Savanes (PREPAS), Projet d'Appui au Développement des chaines de valeurs agricoles dans les savanes (PADECAS), Projet de Renforcement de la Productivité et de l'accès aux Marchés de Produits Agropastoraux dans les Savanes (PRAPAM), Projet d'appui à la Relance agricole et au Développement de l'Agrobusiness en Centrafrique (PRADAC), Projet d'appui à la Résilience et à la Sécurité alimentaires et Nutritionnelle dans les préfectures de la Kemo et la Ouaka (PARSANKO) ;
- Développer les Activités Génératrices de Revenus (savonnerie, transformation des produits agricoles) ;
- Développer les jardins de case servant de supports aux réserves alimentaires des ménages ;
- Appuyer les cultures attelées/mécanisées ;
- Appuyer la création des cantines scolaires dans les écoles des localités de retour et d'installation ;
- Appuyer l'encadrement technique par l'ACDA, ICRA et ONASEM ;
- Appuyer les producteurs à vendre leurs produits ;
- Reconstruire les pistes rurales pour faciliter la libre circulation.

2.5 Le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale

La crise de 2012-2015 a engendré des pertes en vies humaines des éleveurs dont on note également des violations des droits humains. La contribution du secteur élevage s'élève à plus 15 % du PIB national et a été perturbée par le déplacement massif de 18.000 familles d'éleveurs, des leaders et Maires de communes d'élevage vers les pays voisins. Les activités d'organisation et de structuration de la FNEC et de l'ANDE) demeurent précaires.

En outre, de 2015-2017, la reprise des activités d'élevage et de la transhumance a été marquée par des affrontements entre les éleveurs et les communautés locales), notamment dans les régions de Vakaga, Bamingui-Bangoran, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé, Nana-Mambéré, Nana Gribizi et la Mambéré-Kadéi avec l'implication des groupes armés. Ces évènements ont occasionné le déplacement massif des éleveurs et des populations.

Face à cette situation, le ministère de l'élevage et de la santé animale avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers se sont investis dans la prévention et la gestion de conflits liés aux activités d'élevage et surtout de la transhumance, à promouvoir une cohabitation pacifique entre les éleveurs, les agriculteurs et les communautés locales pour le retour progressif de ces deniers dans leurs localités d'origine ou secondaire.

Vu la mobilité et la vulnérabilité de ce groupe social menacé par les groupes armés, et leur volonté de se sédentariser et de se mettre à l'abri des agressions, le Ministère entend de les soutenir à :

- Organiser les campagnes de sensibilisation à l'endroit des agriculteurs et éleveurs afin de créer les conditions de coexistence pacifique ;
- Redéfinir, baliser et sécuriser les couloirs de transhumance transfrontalière et de convoyage ;
- Reconstruire et équiper des infrastructures pastorales dans les zones d'élevage ;
- Renforcer la capacité technique des agents de l'ANDE, FNEC, Maires de communes d'élevage et bien d'autres acteurs pour une meilleure coordination des activités ;
- Affecter des agents de l'élevage dans les postes de contrôles sanitaires et les équipés ;
- Doter les structures de mise en œuvre du Ministère de l'élevage et de la santé animale (ANDE, FNEC) des moyens logistiques appropriés ;
- Doter des entrepôts de la FNEC des produits vétérinaires ;
- Recapitaliser des cheptels bovins, caprins, ovins et poulets ;
- Organiser des vastes campagnes de vaccination contre les maladies de : PPCB, PPR, Newcastle, etc. ;
- Organiser la réunion annuelle de transhumance.

2.6 Le Ministère de l'Education Nationale

Le système éducatif centrafricain a été impacté négativement par les crises militaro-politiques de 2013-2017 et les catastrophes naturelles successives. Les actions menées par les groupes armés sur la population dans les localités du nord, nord-est et l'ouest, ont des conséquences sur les infrastructures scolaires telles que :

- Occupation des écoles par des groupes armés ;
- Incendie des bibliothèques, manuels et autres documents,
- Destruction des mobiliers scolaires vandalisés ou utilisés comme bois de chauffe.

À cause de ces violences, des écoles sont fermées, les enfants se sont déplacés avec leurs parents et sont privées de l'éducation pendant une décennie. Les enseignants craignant pour leur sécurité, se réfugient dans les zones encore stables, surtout à Bangui et quittent leur poste d'affectation, entérinant ainsi la fermeture des écoles.

En outre, les catastrophes naturelles telles que les inondations dans le pays en 2019 et 2022, les établissements scolaires ont été occupés par les sinistrés pendant une longue période, causant des effets suivants : les tables bancs utilisées comme bois de chauffe, défécation dans les cours de l'école, dépôt des ordures etc... Il a fallu du temps pour les reloger par le concours du gouvernement et de ses partenaires.

Avec le retour progressif de la paix, on enregistre d'une part des retours spontanés ou assistés des déplacés et des réfugiés centrafricains, et d'autre part la reprise des services par les enseignants dans les zones de retour, favorisant ainsi une augmentation de l'effectif des enfants dans les salles de classe. En réponse aux problèmes éducatifs, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires du système éducatif a mis en place des programmes d'urgence en faveur des enfants en général et en particulier les enfants rapatriés et PDIs à travers différents documents, qui sont :

Le Plan sectoriel de l'Éducation (PSE) en son axe 1 prévoit la construction de salles de classes pour favoriser l'accès à l'éducation. Ces nouvelles salles de classe en construction permettent de désengorger les classes et résorber le problème des enfants en âge scolaire des retournés, déplacés, intégrés dans leur lieu de déplacement, notamment par :

- Le recrutement et la formation de 1000 enseignants et 1000 autres recrutés pour une durée de neuf (9) mois au fondamental 1 pour la qualité d'enseignement pour tous les enfants sans en exclure les déplacés, retournés en situation difficile ;
- La formation classique des enseignants de l'École Normale des Instituteurs (ENI) de Bambari tous les deux ans pour 150 étudiants par an ;
- La formation de 100 enseignants par an du fondamental 2 à l'École Normale Supérieure (ENS) ;
- La note d'exemption pour faire exception aux retournés du principe de paiement des redevances scolaires qui conditionnent l'accès à l'éducation des enfants ;
- Le projet d'octroi de bourse à 85% des filles et 15% des garçons au premier cycle du secondaire avec le projet Maïngo ;
- Le projet de paiement des redevances scolaires de la 4ème à la 6ème année du fondamental 1 ;
- Le projet de développement de cantine scolaire et de rendre universelle pour améliorer la fréquentation des enfants retournés et ceux en situation difficile,
- La politique de développer le dispositif du repas scolaire par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) avec la production et la vente des produits locaux ;
- La mise en œuvre du mini projet (pisciculture, jardin potager, maraichage, champs scolaires) afin de créer des sources de revenus dans le but de faire face aux dépenses des établissements scolaires. Ces microprojets ont pour objectifs de créer des activités génératrices de revenus pour renflouer les caisses des coopératives scolaires dans le but defaire face aux besoins financiers urgents des établissements scolaires et son source des revenus pour la communauté. Ils permettent aussi de produire pour les enfants scolarisés des lipides, glucides, protéines et autres nutriments pour leur alimentation.

Face à ce changement, les défis restent énormes en termes de ressources humaines. Il s'agit de la formation et la réinsertion des enseignants, la construction des salles de classes sur toute l'étendue du territoire national, la sécurité dans les zones de retour pour permettre aux enfants des rapatriés de fréquenter, la dotation en matériels didactiques, l'intégration du personnel, la gouvernance, et la digitalisation du système éducatif.

2.7 Ministère de l'Urbanisme de la Réforme Foncière, de la Ville et de l'Habitat

Les crises militaro-politiques successives que le pays a connues ont impacté négativement le secteur de l'urbanisme et de l'habitat. Plusieurs logements, bâtiments administratifs et édifices publics ont été détruits, des quartiers et villages ont été également rasés.

En outre, il faudrait mentionner, les catastrophes naturelles, en particulier les inondations récurrentes dont les plus désastreuses de 2019 qui ont provoqué le déplacement de la population et occasionné l'écroulement partiel ou total des maisons d'habitations. Les effets de ces crises ont occasionné le déplacement de la population tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Au retour, certains PDIs et rapatriés rencontrent des difficultés à accéder à leurs logements, terres et biens.

Ainsi, pour répondre à cette situation, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires a construit des logements au profit des déplacés internes/rapatriés dans certaines zones de retour (cas de Kpokolita à Carnot). Ensuite, il a été mis en place un groupe de travail Logements, Terres et Biens piloté par le ministère de l'Urbanisme, de la Réforme foncière, de la Ville et de l'Habitat, incluant certains sectoriels et les partenaires.

Vu que la majorité des Centrafricains s'installent ou occupent les terres anarchiquement ou de façon informelle, ne disposant pas de documents administratifs de leurs parcelles, ce qui rend difficile sur le plan juridique, de connaître les véritables propriétaires des parcelles. Les querelles des limites ne sont autres que les conséquences de l'absence de planification de l'espace décrit ci-haut. Face à cette situation, le gouvernement a initié la délivrance des attestations de témoignages pour permettre aux autorités locales de mieux identifier les véritables propriétaires de ces parcelles. En revanche, il faudrait noter que ces attestations ne remplacent pas le titre de propriété.

Par ailleurs, pour un retour digne et sécurisé, le gouvernement, à travers le Ministère en charge de l'Urbanisme, de la Réforme Foncière, de la Ville et de l'Habitat, met gratuitement à disposition des retournés l'assiette foncière (terrain) pour la construction des logements, des équipements, etc.

En effet, malgré les efforts notables enregistrés, beaucoup de défis restent à relever. il faudra mettre en place des interventions conjointes, intégrées afin d'apporter des solutions durables à la problématique des PDIs, rapatriés et la communauté d'accueil dans le cadre de la mise en œuvre des solutions durables.

Dans cette perspective, le ministère de l'Urbanisme, de la Réforme Foncière, de la Ville et de l'Habitat envisage de :

- Elaborer la Politique Sectorielle : « développement de l'Urbanisme, du Foncier, de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat » qui prend en compte la restitution des logements, terres et biens des PDIs de retour et les rapatriés et la sécurisation de leurs parcelles ;
- Reconstruire, et restructurer les quartiers et villages détruits ;

- Créer/réhabiliter les canalisations ;
- Sensibiliser la population sur la construction anarchique et sur l'utilisation des canaux d'évacuation d'eaux comme dépôt d'ordures ;
- Valider et adopter le projet de loi cadre ;
- Valider et adopter le Code de l'urbanisme et le Code de construction ;
- Collecter toutes les données permettant de programmer la réinstallation et la relocalisation des personnes retournées ou rapatriées.

2.8 Le Ministère de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

Les crises à répétition qu'a connues la RCA ont fragilisé les institutions nationales, mis à mal l'économie et déstructuré le tissu social. Le secteur de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant n'a pas été épargné. Les femmes, les filles et les enfants ont été les plus affectés dans les régions touchées. Selon le HRP 2023, près d'1 million des femmes, hommes, filles, garçons et personnes en situation de handicap, à risque et victimes de violations, et survivant(e)s de VBG/ EAS vivant dans les communautés, sur les sites de déplacés ou dans des lieux de regroupement n'auront pas accès à une assistance multisectorielle et/ou intégrée. Aussi, les groupes armés utilisent la violence sexuelle à l'égard des femmes comme une arme de guerre, et procèdent à l'enrôlement forcé des enfants pour en faire des soldats.

Avec le retour progressif de la paix, le gouvernement centrafricain à travers le Ministère en charge de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant avec l'appui de ses partenaires, a mis en place de mécanismes légaux et institutionnels de prises en charge holistique des survivant(e)s des VBG.

Pour répondre aux problèmes susmentionnés, certaines actions ont été menées, à savoir :

- La rédaction d'un document de politique Nationale d'Égalité et d'Équité révisée pour une période de cinq ans qui s'étend de 2019 à 2024 ;
- Le Code de la famille ;
- La Loi portant protection de la femme contre les violences ;
- La Loi relative à la santé de la reproduction ;
- La Loi n°06.005 du 20 juin 2006 relative à la santé de la reproduction ;
- La Loi instituant la Parité entre les hommes et les femmes en République Centrafricaine ;
- La loi portant code de protection de l'enfant ;
- La politique nationale de promotion de la famille ;
- La politique Nationale de protection de l'enfant ;
- Le renforcement de capacités des services sociaux de base en faveur de la population retournée ;
- La Création d'un environnement axé sur la prévention tout en réduisant la vulnérabilité des groupes les plus vulnérables.

En perspective :

- Sensibilisation de la population sur la problématique des VBG, EAS et la traite et le trafic des personnes ;
- Contribution à la tolérance zéro des VBG dans les zones de retour en faisant participer les femmes dans la prise de décision, la prévention, la gestion et la résolution des conflits et la consolidation de la paix ;
- Mobilisation des personnes retournées et rapatriées, particulièrement les femmes et les filles et leur formation sur les opportunités de micro-entreprises ;
- Renforcement des capacités des femmes et des filles leur permettant de mener des activités durables dans les différentes filières porteuses du pays ;
- Renforcement de la compétitivité des femmes entrepreneurs pour leur intégration dans le commerce transfrontalier et international ;
- Réhabilitation des survivantes(e) des VBG à travers une prise en charge globale, intégrée et en tenant compte de leurs besoins ;
- Suivi et accompagnement des familles retournées et rapatriées pour une meilleure réintégration respectivement dans les lieux de résidence habituelle et dans les zones de retour ;
- Création d'un partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale dans le cadre de la scolarisation et le suivi des enfants des rapatriés et des retournés ;
- Mise en place d'un partenariat avec le MAT pour la délivrance des actes de naissance des enfants et les familles des retournés.

2.9 Le Ministère des Transports et de l'Aviation Civile

Le secteur des infrastructures de transports, secteur de soutien à la croissance, se plaçant au pilier 3 du RCPCA « assurer le relèvement économique et la relance du secteur productif » est une composante essentielle du système économique.

Les crises politico-militaires des dernières années ont entrainé le déplacement de beaucoup de personnes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et la destruction des infrastructures de transport. Il faut noter qu'il existe trois (3) modes de transport en République Centrafricaine :

- Les modes routiers ;
- Le mode fluvial ;
- Le mode aérien.

De ces modes de transport, le transport routier est le plus usité, car 90 % des marchandises et des personnes passent par la voie routière qui lie la RCA et les pays frontaliers. Ce secteur est caractérisé par deux principales difficultés, à savoir les enclavements intérieur et extérieur.

1. L'enclavement intérieur s'explique par la dégradation des infrastructures et équipements tant des transports que de la météorologie et l'inexistence des voies ferrées.
2. L'enclavement extérieur quant à lui est caractérisé par l'éloignement de la RCA des côtes maritimes.

Dans le cadre d'élaboration de cette stratégie nationale , le Ministère des Transports et de l'Aviation Civile agit à travers la Direction Générale de la Météorologie Nationale (DGMN) qui a entre autres, la mission de planifier les activités de la météorologie en liaison avec les autres secteurs de développement, de veiller à la sécurité hydrométéorologique des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national en exerçant effectivement les attributions de l' État y relatives et de favoriser les applications hydrologiques, météorologiques et climatiques impactant les secteurs de développement agricole, Sylvio-pastoral ainsi que la prévention des catastrophes naturelles.

Pour accomplir efficacement sa mission, la Direction Générale de la Météorologie Nationale doit disposer d'un réseau hydrométéorologique dense suivant les normes et recommandations de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (**OMM**). Le réseau actuel des stations d'observations hydrométéorologiques de la République Centrafricaine compte dans le registre national : quatorze (**14**) stations agrométéorologiques, quarante-cinq (**45**) stations hydrologiques, cent douze (**112**) postes pluviométriques et un (**01**) station hydrologique automatique à M'bata. En plus de ces stations, l'on peut compter trois (03) stations PUMA **2015** acquises par la RCA dans le cadre du projet **MESA** réparties comme suit :

- (01) installée dans la salle de prévision hydrométéorologique de la Direction Générale de la Météorologie Nationale (DGMN) à l'Aéroport International Bangui M'Poko ;
- (01) installée dans la salle technique du Service Commun d'Entretien des Voies Navigables (SCEVN) et ;
- (01) à l'Université de Bangui.

La majorité de ces stations ne sont plus fonctionnelles. Par conséquent, la couverture du pays en stations d'observations agro hydrométéorologiques est très faible suivant les règles édictées par l'**OMM**. Pour résoudre ce problème de faible densité, la RCA a négocié et obtenu de la Commission du Bassin de Lac Tchad (**CBLT**) certains équipements et instruments hydrométéorologiques et hydrogéologiques acquis dans le cadre du programme PRESIBALT et du projet **GEF- PNUD-CBLT**.

Des efforts sont consentis par la Direction Générale de la Météorologie Nationale (**DGMN**) en effectuant l'état des lieux du réseau hydrométéorologique national grâce au Projet de Réponse d'Urgence à la Crise Alimentaire en RCA (**PRUCAC**). Parmi les stations visitées, 25 sur 33 ont été sélectionnées pour être réhabilitées dans un bref délai. Il convient de noter la présence de certaines organisations non gouvernementales qui se sont proposées d'accompagner la Direction Générale de la Météorologie Nationale en finançant la mission d'état des lieux des stations synoptiques, agro météorologiques, hydrologiques et postes pluviométriques des sites non pris en compte par le Projet **PRUCAC**. Il s'agit des Préfectures telles que l'Ouham, l'Ouham-Péndé, le Bamingui-Bangoran et la Vakaga en vue de les réhabiliter ultérieurement. Cet état de fait renforcera considérablement la manière de générer les bulletins, avis, avertissement et alerte hydrométéorologiques sur une vaste partie du pays en attendant d'autres financements pour que la DGMN puisse se projeter sur les autres sites non encore visités.

Toutes ces actions effectuées, contribueront à la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) robuste et durable dont le déroulement impliquerait d'autres acteurs sectoriels pour aider à renforcer la résilience des populations face aux aléas néfastes des Changements Climatiques en vue du retour des personnes déplacées.

En perspective, il s'agira de :

- Poursuivre la publication des bulletins météorologiques quotidiens, décadaires et mensuels ;
- Poursuivre l'organisation des séminaires, ateliers et fora sur les causes et effets néfastes des changements climatiques à la Direction Générale de la Météorologie ;
- Acquérir les équipements et instruments hydrométéorologiques et hydrogéologiques en vue de la réhabilitation des stations synoptiques, agrométéorologiques, hydrologiques et postes pluviométriques ;
- Assurer la formation des jeunes diplômés scientifiques et techniques à travers l'ouverture d'une filière de Génie Météorologique à l'Université de Bangui.

2.10 Ministère en charge de la Santé et de la Population

Les troubles militaro-politiques récurrentes ont eu un impact sur le système de santé, la destruction des infrastructures et matériels sanitaires, la fuite du personnel qualifié. Le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, a élaboré et mis en œuvre un vaste programme de construction et réhabilitation des structures, le recrutement de personnel qualifié et des programmes de réhabilitation de la dignité. Ce qui démontre un engagement politique très fort en faveur du bien-être et la santé des populations.

Cet engagement s'est matérialisé à travers les dix domaines d'Impulsion Présidentiels de la Couverture Sanitaire Universelle[6] sanitaire qui sont : le rapprochement des services de santé à la population, l'accès aux médicaments, la vaccination et la lutte contre l'épidémie, la lutte contre le VIH/SIDA, la lutte contre le paludisme, la nutrition, l'eau et l'assainissement, l'éducation des filles, les accouchements sûrs et la sécurité routière.

De plus, l'élaboration de la politique nationale de santé 2019-2030, la signature du décret portant la gratuité ciblée des soins en faveur des femmes enceintes , des femmes allaitantes, des enfants de 0-5 ans , des survivants de VBG et le lancement du plan national de développement sanitaire troisième génération 2022-2026 (PNDSIII) constituent de signal fort attestant de la volonté politique de S. E. Pr Faustin Archange TOUADERA, Président de la République, Chef de l' État d'accorder un rang de priorité élevé au secteur de la santé.

L'État a consenti beaucoup d'efforts ces dix (10) dernières années afin :

[6] Présidence de la RCA, Dix Domaines d'Impulsions Présidentielles pour la couverture santé universelle en République centrafricaine, Septembre 2019

i) D'améliorer les prestations des services de santé ;
ii) De dynamiser les réseaux des relais communautaires pour la détection et la prise en charge de certaines affections ;
iii) D'implémenter la mise en place de la base de données de routine DHIS2 afin de permettre d'assurer la disponibilité et l'utilisation d'informations sanitaires de qualité pour la prise de décision.

Ces acquis ont permis d'améliorer certains indicateurs traceurs :

- Le taux d'accouchements surveillés ou assistés qui sont passé de 18,5% en 2018 à 91,8% au premier trimestre 2020 ;
- Le taux de la couverture vaccinale en antigène traceur Penta 3 qui est passé de 20% en 2017 à plus de 80% en 2019 dans plus de la moitié des districts sanitaires et l'élimination de la poliomyélite sauvage.

En dépit de ces efforts réalisés dans le domaine de la santé de la population, quelques défis restent encore à relever, notamment :

- La Mortalité maternelle est de 829 décès pour 10.0000 naissances vivantes (Données Unicef 2018) ;
- La Mortalité infanto-juvénile est de 99 décès pour 1.000 naissances vivantes (MICS6) ;
- La Mortalité néonatale est de 28 décès pour 1000 naissances vivantes (MICS6 2018-2019) ;
- Les maladies mentales demeurent préoccupantes, exacerbées par les dernières crises militaro-politiques et les consommations abusives des stupéfiants chez les jeunes. En effet, le nombre annuel de nouveaux cas des troubles psychiatriques est passé de 924 en 2010 à 1.812 en 2018 ;
- Les cas de VBG montrent une tendance à l'aggravation en lien avec la persistance des crises militaro-politiques en République Centrafricaine ;
- Les principales maladies endémo-épidémiques telles que : le paludisme, la tuberculose, le VIH/SIDA, les maladies à potentiel épidémique constituent les premières causes de morbidité et de mortalité de la population centrafricaine.

Les interventions du Ministère de la Santé et de la Population concernant la mise en œuvre des solutions durables en République Centrafricaine est axée sur la fourniture des services de santé.

Dans le domaine de la santé , en alignement avec le Plan National du Développement Sanitaire troisième Génération (PNDS III-2022-2027) dans son troisième programme sur l'amélioration de l'offre et de la demande, et son deuxième objectif spécifique celui d'améliorer l'accès des services de santé par la population en général et les groupes spécifiques en particulier, les personnes affectées par les déplacements doivent bénéficier du continuum de soins de qualité , des soins en conformité avec la politique nationale de la gratuité ciblée. Ces personnes affectées par les déplacements doivent également bénéficier des actes délivrés par les dispositifs Minimum d'Urgence en Santé de la Reproduction dans le contexte de résilience :

Dispositifs de prévention et de riposte afin de prévenir la survenue et la propagation des maladies à potentielle épidémique ;

- Un accouchement sécurisé ;
- Prise en charge des avortements ;
- Planning familial ;
- Prise en charge des survivant(e)s des VBG ;
- Soins obstétricaux néonatals d'urgence de base et complets ;
- La vaccination de routine ;
- La prise en charge intégrée des maladies du nouveau-né et de l'Enfant (PCIMNE) ;
- Les soins contre le paludisme, la tuberculose, le VIH ;
- Les soins préventifs contre les maladies transmissibles et non transmissibles ;
- La Réhabilitation nutritionnelle ;
- La surveillance à Base Communautaire.

Les données sanitaires provenant des services délivrés aux populations affectées par les déplacements dans les cas des VBG, EAS, épidémies doivent suivre les canaux officiels du Système National d'Information Sanitaire et de la surveillance intégré des maladies et riposte en vigueur. Seul le ministère de la Santé et la Population est habilité à déclarer les épidémies ou à valider les données sanitaires avant la publication officielle.

III. LA VISION, LES OBJECTIFS ET LES AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES D'ACTION

3.1 Vision

Conformément à la vision du gouvernement centrafricain, la présente stratégie a pour ambition, à l'horizon 2030, de contribuer, à la création progressive d'un environnement favorable dans lequel les populations concernées, y compris les PDI, les rapatriés et les communautés d'accueil, bénéficient des solutions durables de manière équitable et non discriminatoire.

3.2 Les objectifs

Objectif général

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des retournés, rapatriés et la communauté hôte dans les zones de retour et/ou de résidence habituelle à travers leur accessibilité aux services sociaux économiques de base et leur intégration dans les programmes de développement.

Objectifs spécifiques

- Objectif spécifique 1 : Faciliter et/ou poursuivre le rapatriement et le retour volontaire des réfugiés et les PDIs à travers les accords avec les pays d'accueils, le renforcement des capacités des acteurs et la préparation des communautés de retour.

- Objectif spécifique 2 : Renforcer les mécanismes communautaires de cohésion sociale pour la réintégration et l'autonomisation des rapatriés et des personnes déplacées internes dans leur zone de retour et/ou lieux de résidence habituelle.

- Objectif spécifique 3 : Renforcer la coordination, le suivi-évaluation et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale des solutions durables.

3.3 Les axes stratégiques prioritaires d'action

La présente stratégie s'articule autour de sept (07) axes d'intervention stratégique qui se décline de la manière suivante :

Axe stratégique 1 : Faciliter/poursuivre le rapatriement volontaire et assisté des réfugiés centrafricains et le retour volontaire des personnes déplacées internes vivant sur les sites en République Centrafricaine.

Résultat stratégique 1.1 : Retour des réfugiés centrafricains et de personnes déplacées internes dans la dignité et la sécurité.

Priorité d'action 1.1 : Organiser/poursuivre les opérations de rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains.

Priorité d'action 1.2 : Poursuivre l'accompagnement au retour des personnes déplacées internes.

Axe stratégique 2 : Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les questions de réintégration ou réinsertion socio-économique des retournés (PDIs/rapatriés) dans les zones de retour et/ou lieux de résidence habituelle

Les questions de réinsertion ou de réintégration socio-économique des retournés (PDIs/rapatriés) dans les lieux de résidence habituelle relève du gouvernement avec l'implication et la contribution des acteurs humanitaires et de développement tout au long du processus. Pour mener à bien cet accompagnement, il est impérieux que ces acteurs, bénéficient du renforcement des capacités dans différents domaines.

Résultat stratégique 2.1 : Les capacités des principaux acteurs impliqués dans le processus de la réintégration ou réinsertion socio-économique sont renforcées et les retournés (PDIs/rapatriés) et communautés hôte jouissent d'un accompagnement approprié.

Priorité d'action 2.1 **:** Renforcer le système de coordination de Groupe de Travail des Solutions Durables (GT-SD).

Priorité d'action 2.2 **:** Renforcer les capacités du personnel administratif des départements ministériels impliqués, les autorités locales et les leaders communautaires dans les zones de retour en matière de Nexus « humanitaire-Développement et Paix », les mécanismes de résolution des litiges liés à la restitution des Logements, Terres et Biens (Principe de Pinheiro) et en matière de Protection et Assistance des PDI (Convention de Kampala).

Axe stratégique 3 : Former, Accompagner et Faciliter l'accessibilité des infrastructures sociales de base, ainsi que des actes d'état civil aux retournés (PDIs/rapatriés) dans les zones de retour.

Les Solutions durables pour les Personnes déplacées internes, les rapatriés et les communautés hôtes relèvent d'un processus qui voudrait l'implication ou la participation des personnes concernées dans les différentes étapes ou phases du processus. Pour faire face aux multiples défis, les PDI/rapatriés doivent être formés dans certains domaines ou métiers afin de réaliser certaines activités pouvant contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie. Aussi, pour mieux s'intégrer, ils doivent accéder aux services sociaux économiques de base. Les mesures prises dans les secteurs de l'éducation et de la santé visant à inclure les enfants des déplacés internes et les rapatriés dans le groupe de population bénéficiant de la gratuité des soins de santé et des frais d'inscription aux examens scolaires participeront à la mise en œuvre des solutions durables.

Résultat Stratégique 3.1 : Les personnes déplacées internes, les rapatriés et les communautés hôtes bénéficient des formations socio-professionnelles dans différents domaines de leurs choix et sont appuyés ou accompagnés techniquement et financièrement pour leurs mises en œuvre.

Priorité d'action 3.1 : Organiser et/ou offrir des opportunités aux PDI, rapatriés et communauté hôte de bénéficier des formations dans les différents domaines de leur choix dans les zones de retour, d'intégration locale ou de relocalisation/réinstallation. Ces formations peuvent concerner les domaines tels que : mécanique auto, couture, saponifications, hôtellerie, maçonnerie, élevage, agriculture, pisciculture, auto-école, informatique, tannerie, vannerie, etc.

Priorité d'action 3.2 : Doter en matériel/appuyer financièrement les personnes déplacées internes, les rapatriés centrafricains et les communautés hôtes à réaliser les micro-projets porteurs des AGR.

Résultat stratégique 3.2: Les retournés (PDIs/rapatriés) et les communautés hôtes accèdent aux logements et aux infrastructures sociales de base dans les lieux de résidence habituelle et jouissent de leurs services ou prestations.

Priorité d'action 3.2.1 : Réhabiliter/Construire les infrastructures sociales de base dans les zones de retour et / ou lieux de résidence habituelle. Ces infrastructures peuvent être : les centres de Santé, les écoles, les centres d'écoute, les maisons des Jeunes, les routes, les ponts, les marchés, les gare routières, l'électrification / installation des panneaux solaires.

Priorité d'action 3.2.2 : Doter certaines de ces infrastructures en mobilier/équipement. Cas des écoles (tables, bancs et bureau des enseignants), centre de santé (médicaments, et autres équipements sanitaires).

Axe stratégique 4 : Renforcer la présence de l'État

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Solutions Durables en faveur des personnes déplacées internes, des rapatriés et des communautés hôtes, la présence de l'État est capitale sur l'ensemble du territoire centrafricain, notamment dans les zones de retour. Cette présence, matérialisée par le déploiement des fonctionnaires et agents de l'État de tous les départements ministériels et des systèmes bancaires et financiers. Le rôle joué par chaque secteur, dans son domaine de compétence, constitue un atout pour la réintégration socio-économique des retournés (PDIs/rapatriés) et les communautés hôtes.

Résultat stratégique 4.1 : Les Fonctionnaires et Agents de l'État des départements ministériels et les systèmes bancaires et financiers sont déployés et présents sur l'ensemble du territoire centrafricain, notamment dans les localités de retour.

Priorité d'action 4.1 : Déployer des FACA et les Forces de Sécurité Intérieures (FSI) dans les zones de retour.

Priorité d'action 4.2 : Faciliter/Assurer les transports par voies terrestres et aériennes des Fonctionnaires et Agents de l' État dans les zones de retour.

Résultat stratégique 4.2 : *Les conditions et l'environnement de travail sont favorables*

Priorité d'action 4.2.1: Construire et/ou Réhabiliter les infrastructures administratives détruites et /ou délabrées (bâtiments administratifs de la préfecture, de la sous-préfecture, la Mairie, les résidences de ces personnalités, les brigades de gendarmerie, les commissariats de police, les tribunaux, les prisons, les buildings administratifs, etc.)

Priorité d'action 4.2.2: Doter/équiper les infrastructures administratives et le personnel en matériels adéquats du travail (matériel bureautique et logistique).

Axe stratégique 5 : Renforcer la Prévention et les réponses aux Violences Basées sur le Genre dans les zones de retour.

Résultat stratégique 5.1 : Les Violences Basées sur le Genre (VBG) sont réduites dans les zones de retour.

Priorité d'action 5.1: Développer ou mettre en place des stratégies de mobilisation communautaire en matière de lutte contre les VBG dans les zones de retour.

Priorité d'action 5.2: Mettre en place/renforcer la coordination des sectoriels et les mécanismes d'alerte précoce sur les VBG.

Priorité d'action 5.3: Renforcer/former les différents acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG dans les zones de retour.

Résultat stratégique 5.2 : Les personnes survivantes des VBG sont prises en charge dans les zones de retour.

Priorité d'action 5.2.1: Appuyer les mécanismes de référencement en vue de la prise en charge holistiques et multisectorielles des personnes survivantes de VBG dans les localités de retour, de relocalisation et d'intégration locale.

Priorité d'action 5.2.2: Appuyer la résilience des femmes et filles dans la zone de retour (minorités, handicapés, survivantes, peuples autochtones et autres femmes).

Axe stratégique 6 : Œuvrer pour la réconciliation et renforcer le mécanisme de cohésion sociale et du vivre ensemble dans les zones de retour, de relocalisation et d'intégration locale.

Résultat stratégique 6.1 : la réconciliation est effective et les mécanismes de cohésion sociale et du vivre ensemble sont renforcés, les personnes retournées (PDIs/rapatriés) et les communautés hôtes vivent ensemble dans la cohésion sociale.

Priorité d'action 6.1: Appuyer la mise en place des CLPR dans les localités de retour, de relocalisation et d'intégration locale non couvertes.

Priorité d'action 6.2: Former les CLPR et autres acteurs locaux de paix.

Priorité d'action 6.3: Appuyer les CLPR et autres comités locaux en moyen nécessaire en vue de la sensibilisation/information des communautés sur la paix, la réconciliation et la cohésion sociale dans les localités de retour, de relocalisation et d'intégration locale.

Axe stratégique 7 : Renforcer le mécanisme de mobilisation des ressources.

La mobilisation des ressources revêt une importance capitale dans la mise en œuvre de toute stratégie. En effet, la parfaite réussite de la réintégration socio-économique des retournés (PDIs/rapatriés) et les communautés hôtes dépend de la contribution de tous les acteurs impliqués. La mise en œuvre des différentes activités ou actions prioritaires susmentionnées nécessite des ressources financières et matérielles.

Résultat stratégique 7.1: Les ressources financières sont disponibles pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Solutions Durables en faveur des déplacés internes, des rapatriés centrafricains et de la communauté hôte.

Priorité d'action 7.1: Mettre en place un mécanisme approprié de mobilisation des ressources par l'organisation d'une conférence à l'endroit des partenaires Techniques et financiers.

IV. LES OPTIONS DES SOLUTION DURABLES EN CENTRAFRIQUE

Les options de solutions durables en Centrafrique sont celles retenues par l'IASC et sont au nombre de trois. Ces trois options de solutions durables seront mises en œuvre conformément aux huit critères qui, lorsqu'ils sont effectifs, feront que les PDIs n'ont plus besoin d'aide, ni de protection spécifique liée à leur déplacement et que ces personnes jouissent des droits de l'homme sans discrimination (IASC, 2010).

4.1 Option I : Le retour des déplacés internes et des réfugiés centrafricains dans leur lieu de résidence habituelle

Au cours de l'année 2022, la République Centrafricaine a connu le retour de 5.611 réfugiés dans leurs villes et / ou lieux de résidence habituelle en RCA. Aussi, 404,628 (IDP) en 2022 personnes déplacés internes sont retournées dans leurs localités / zones d'origine. Cependant, en l'état actuel des choses, rien n'indique que ce retour soit durable au regard de la situation sécuritaire qui prévaut dans certaines localités de retour de ces déplacés internes et dans celles de ces réfugiés centrafricains. Cette situation sécuritaire provoque des mouvements pendulaires des déplacés internes et de réfugiés centrafricains d'une part, les sites de déplacement internes en République Centrafricaine ou les camps des réfugiés se trouvant dans les pays d'asile et d'autre part, les localités de retour en République Centrafricaine.

Les statistiques, en particulier des réfugiés centrafricains qui se trouvent en exil démontrent que si le retour massif se fait particulièrement dans la région du sud-ouest (préfectures de la Nana-Mambéré, de la Mambéré-Kadéi, de la Sangha-Mbaéré, de la Lobaye, de l'Ombella-M'poko et de l'Ouham et Mambéré). Ces Préfectures frontalières sont avec le Cameroun, la République du Congo et d'une partie de la République Démocratique du Congo. Selon les statistiques, cette région pourrait accueillir un nombre de rapatriés estimé à environ 594.711 personnes en provenance de ces pays parmi les 746.000 réfugiés centrafricains se trouvant hors des frontières nationales. Il est à noter que la Déclaration de Yaoundé et la mise en place récente de la plateforme d'appui aux solutions dans le cadre des déplacements forcés liés à la crise centrafricaine constituent un catalyseur pour un retour effectif et durable des réfugiés centrafricains.

On note une relative accalmie, les activités de cohésion sociale et l'existence d'un minimum de services sociaux de base, excepté les localités comme Amada-Gaza, Gamboula, Abba, Noufou, Dilapoko et ses environs. Enfin, la région du sud-ouest contrairement à d'autres régions, dispose des structures à la tête desquelles se trouvent les autorités administratives et traditionnelles qui garantissent l'ordre public, l'équité, la justice et l'intérêt général. Toutefois, il est judicieux de continuer la sensibilisation des populations hôtes sur l'acceptation au retour.

4.2 Option II : La relocalisation des déplacés internes et des rapatriés centrafricains.

Certains décident de ne pas retourner dans leur lieu de résidence habituelle soit pour des raisons post-traumatiques, de situations sécuritaires volatiles, soit parce qu'il y manque des infrastructures d'accueil ou des services sociaux de base. C'est ce qui ressort de l'évaluation faite dans les localités

de retour après la fermeture des trente-deux (32) sites de déplacés internes que comptaient la ville de Bangui et les autres sites en province. Il a été observé que tous les PDI qui avaient opté pour le retour après la fermeture de ces sites n'ont pas tous regagné leurs quartiers/localités d'origine. Certains ont préféré se réinstaller dans d'autres quartiers. Il en est de même de certains réfugiés centrafricains qui, dès leur retour de manière spontanée ou facilitée dans leur pays, ont décidé d'aller vivre dans d'autres quartiers ou localités que ceux d'origine. De plus, il convient de mentionner que la relocalisation dans une autre partie du territoire des déplacés internes et des réfugiés centrafricains de retour d'exil ne devrait pas être mise en œuvre comme un nouveau déplacement vers les anciens ou nouveaux sites dans une autre localité de leur pays. Cette situation ne devrait intervenir qu'en dernier recours après l'autorisation d'une autorité étatique habilitée par la loi à cet effet et elle ne devrait concerner qu'un nombre aussi restreint que possible de déplacés internes ou des rapatriés conformément au paragraphe 7 des principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays du 11 février 1998.

Une telle situation ne doit pas être assimilée à celle qui consiste pour les déplacés internes et les rapatriés qui optent volontairement vivre en famille d'accueil. Il s'agit ici de respecter le droit du déplacé interne ou des rapatriés de circuler librement dans son pays, et de s'installer dans une localité de son choix à l'intérieur de son pays à condition que ce choix ne crée pas de problème de sécurité et de cohabitation pacifique entre les communautés et ne soit pas restreint[2] par les motifs valables en droit international tels que la sécurité, l'ordre et la santé publique à la lumière du paragraphe f de l'article 9 de la Convention de Kampala et conformément au paragraphe 9.2 des Principes de Pinheiro.

Enfin, pour répondre au besoin de « nouveaux lieux de vie ouvert et intégrateur » en vue de consolider la paix, réconcilier les individus et les communautés, et dans le cadre des solutions durables pour les déplacés internes et rapatriés, le gouvernement peut opter pour la construction, avec l'appui de la Communauté internationale, de nouveaux quartiers sur l'ensemble du territoire sur le principe de la mixité communautaire. : Cas de Pladama-Ouaka dans la préfecture de la Ouaka à Bambari, le village intégré des rapatriés à Mongoumba dans la Lobaye et Lazaré à Kaga-Bangoro En effet, ces nouveaux quartiers auront pour vocation d'accueillir les déplacés internes et les rapatriés ainsi que d'autres catégories de populations de manière indifférenciée, c'est-à-dire sans tenir compte de leurs appartenances ethno-régionale, sociale ou confessionnelle.

4.3 Option III : L'intégration des déplacés internes dans les lieux de déplacement.

Les déplacés internes peuvent ne pas retourner dans leur lieu de résidence habituelle et décider volontairement de rester, pour une raison ou pour une autre, dans leur lieu de déplacement à l'intérieur de la République Centrafricaine. Ils peuvent être ainsi intégrés localement et bénéficier des mêmes droits sur le plan juridique, politique, social et économique que la population hôte. Par exemple, les déplacés à l'intérieur de la République Centrafricaine peuvent bénéficier dans leur lieu de déplacement dans l'ordre interne comme tout citoyen centrafricain des actes d'état civil tels que les actes de naissance, de mariage, de décès et d'autres documents d'identité tels que la carte nationale d'identité et le passeport sans pour autant qu'il leur soit exigé de retourner dans leur lieu

de résidence habituelle avant d'obtenir chacune de ces pièces. Il serait donc contraire au paragraphe 3 de l'article 13 de la Convention de Kampala de procéder ainsi. De plus, les déplacés internes peuvent bénéficier sur place dans leur lieu de déplacement dans l'ordre interne des abris ou logement, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, de l'eau et des activités génératrices de revenus et de subsistance telles que l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'exploitation et la commercialisation des produits miniers.

Au regard de ce qui précède, le gouvernement, avec le concours des acteurs humanitaires et de développement, définira les critères d'éligibilité des sites de déplacés internes qui devraient bénéficier de l'intégration locale et procèdera au recensement de ces sites. Les critères d'éligibilité ci-après pourront être retenus :

- Le nombre élevé de déplacés internes ayant choisi cette solution durable.
- L'impossibilité du retour des déplacés internes dans leur de résidence habituelle à cause de la persistance de l'insécurité.
- L'existence des liens étroits entre les déplacés internes et la communauté d'accueil.

V. LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES SOLUTION DURABLES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La mise en œuvre des solutions durables ne peut se matérialiser que si une série de conditions sont remplies, à savoir : l'information et la sensibilisation des communautés d'accueil (1) l'information, l'implication et l'obtention du consentement des bénéficiaires ; (2) la sécurité ; (3) la restauration de l'autorité de l' État ; (4) la fourniture des services socio-économiques de base ; (5) la restitution des biens et le compromis en vue de solutions équitables pour les occupants non autorisés ou illégaux ; (6) et la réconciliation et la cohésion sociale.

Les communautés des lieux de retour des déplacés et des réfugiés centrafricains en exil à l'étranger ont un rôle important à jouer dans le processus de retour et de réinsertion/réintégration locale. Ces communautés doivent être préalablement informées, sensibilisées sur les conditions et les modalités de retour. L'objectif visé est de créer au sein de ces communautés de meilleures disponibilités quant à l'acceptation du retour de leurs compatriotes déplacés et réfugiés, leur accueil et leur réinsertion/réintégration harmonieuse et durable.

5.1 L'information, l'implication et l'obtention du consentement des bénéficiaires

Les déplacés internes et les réfugiés centrafricains sont dans cette stratégie les bénéficiaires des solutions durables. Ils doivent avoir une bonne, complète et information précise sur les raisons et les modalités des solutions durables, c'est-à-dire les conditions de sécurité et de vie concernant non seulement le lieu de retour, le lieu de relocalisation dans une autre partie du territoire du pays, le lieu d'intégration locale, mais aussi l'aide et l'assistance qui y sont disponibles. Ce sont ces informations qui éclaireront leur choix pour l'une ou l'autre des solutions. Ce choix sera donc fait en connaissance de cause et devrait être respecté.

Le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faire respecter ce choix par tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des solutions durables pour les déplacés internes et les réfugiés de retour d'exil. Aucune décision ne devrait être prise contre la volonté et sans la participation des déplacés internes et des réfugiés quant au choix de l'une ou l'autre des solutions durables. Leur pleine implication est souhaitable et vivement recommandée dans la recherche des solutions durables sans laquelle cette recherche serait un échec. Les déplacés internes et les réfugiés centrafricains encore en exil ont aussi la possibilité de poser comme condition le droit de visite du lieu de retour ou de relocalisation avant de prendre une décision conséquente.

5.2 La sécurité

La sécurité est une situation dans laquelle une personne ou un groupe de personnes se sentent ou se trouvent à l'abri d'un danger, d'une menace ou d'un risque contre leur intégrité morale et/ou physique. La garantie de la sécurité est une condition fondamentale pour la mise en œuvre des solutions durables. Le retour, la relocalisation dans une autre partie du territoire dans le pays ou l'intégration locale des déplacés internes centrafricains doit se faire dans la sécurité et dans la dignité.

De plus, le lieu de retour, de relocalisation ou d'intégration locale doit être sécurisé afin que les déplacés internes et les réfugiés centrafricains encore en exil ou de retour d'exil qui souhaitent y vivre

soient à l'abri des attaques, des violences basées sur le genre et le sexe, des actes de banditisme, voire des abus de toutes sortes contre leurs droits. Pour ce faire, les autorités étatiques prendront des mesures pour restructurer et redéployer les forces de défense et de sécurité dans les différents lieux de retour, de relocalisation et d'intégration locale en tenant compte du ratio entre le nombre d'éléments constituant ces forces et la population qui s'y trouvent.

Dans l'optique de ce qui précède, le gouvernement a prévu le déploiement du nombre requis d'éléments des forces de sécurité et de défense dans chaque localité administrative (Préfecture et Sous-préfecture).

Par conséquent, des mesures seront prises par les différents responsables gouvernementaux en charge des questions sécuritaires et de défense pour que ces forces soient déployées dans les régions considérées comme propices à la mise en œuvre des solutions durables.

En outre, le gouvernement procédera avec l'appui de ses partenaires au déminage des engins explosifs dans les différents lieux de retour, de relocalisation et d'intégration locale. En outre, il procédera à la démobilisation, au désarmement, à la réinsertion et au rapatriement (DDRR) des combattants des groupes armés non conventionnels. Les autorités étatiques s'assureront également du respect du caractère civil des localités de retour, de relocalisation et d'intégration locale en séparant les éléments armés illégitimes des personnes civiles. Elles procéderont à la libération des bâtiments administratifs illégalement occupés par les membres des groupes armés non conventionnels, au démantèlement des barrières illégales mises en place par ces groupes armés et lutter contre le racket des populations civiles.

Enfin, en cas de difficultés particulières sur le plan sécuritaire dans les localités de retour, de relocalisation ou d'intégration locale, et surtout dans sa volonté de rendre véritablement viable les solutions durables, le gouvernement s'engage à mettre en place avec les forces internationales de maintien de la paix de la MINUSCA des bases opérationnelles mixtes temporaires ou permanentes dans les localités de retour, de relocalisation et d'intégration locale. La mise en place de ces bases opérationnelles mixtes peut se faire par le biais d'une cartographie indiquant les différentes localités de retour, de relocalisation ou d'intégration locale. Cette cartographie sera fournie à la hiérarchie de ces forces par les autorités étatiques avec le concours, si nécessaire, des acteurs humanitaires et de développement qui interviennent dans la mise en œuvre des solutions durables.

5.3 La restauration de l'autorité de l'Etat

L'autorité de l'État est la possibilité donnée aux gouvernants à prendre en main le contrôle de leur territoire, à y faire respecter leurs décisions et fournir aux administrés les services publics de base tels que le logement, l'éducation, la santé, l'eau, l'énergie, l'emploi, la sécurité et l'accès à la justice.

L'autorité de l'État s'exerce à travers l'administration publique, c'est-à-dire au niveau central à travers le Président de la République, les ministres et les hauts fonctionnaires des différents services de l' État sur le plan sécuritaire comme sur le plan civil y compris sur le plan judiciaire.

Elle s'exerce au niveau régional ou local à travers les préfets, sous-préfets, les maires et à travers toutes les personnes assimilées aux fonctionnaires et agents de l'État détenant une parcelle de pouvoir telles que les chefs de quartiers et les chefs traditionnels ou coutumiers qui sont généralement considérés comme les relais de l'administration auprès des populations.

C'est en apportant des réponses aux préoccupations des déplacés internes et des réfugiés centrafricains en exil ou de retour d'exil que la confiance renaîtra vis-à-vis des pouvoirs publics et rendra leurs actions légitimes et crédibles tout en renforçant leur autorité. La restauration de l'autorité de l'État résulte de l'efficacité de son action et des effets de confiance et d'adhésion qu'elle produit auprès de la population, ce qui fonde la légitimité et la crédibilité des pouvoirs publics.

La légitimité, la crédibilité et la restauration de l'autorité des pouvoirs publics passent par la formation des fonctionnaires et agents de l'État à l'éthique professionnelle, au respect des droits de l'homme et à la défense de l'intérêt public.

Elles passent, aussi, par le redéploiement du personnel civil de l'État là où il n'en existe pas, par la sûreté et la sécurité de ce personnel, par le paiement régulier dès leurs salaires accompagnés d'un bonus, des mesures incitatives pour le personnel affecté dans les provinces de la République Centrafricaine localités éloignées sans distinction aucune d'appartenance ethnique et/ou religieuse afin de réduire les inégalités sociales.

La création des tribunaux dans les localités dans lesquelles il n'en existe pas ou l'organisation des audiences foraines pour le règlement des litiges, par le redéploiement et la sécurisation des magistrats et des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire afin de garantir la bonne marche de la justice, par le soutien de l'arbitrage traditionnel en l'absence des tribunaux modernes, par l'opérationnalisation de la cour pénale spéciale qui sera une étape décisive dans la lutte contre l'impunité, par la vulgarisation des textes de droit et surtout en sangö, afin de permettre à la population, voire aux justiciables de s'en approprier.

Elles passent, également, par la valorisation des chefs traditionnels qui jouent un rôle important dans l'implication de la population dans le respect et la mise en œuvre des politiques publiques, par la réhabilitation et/ou la construction des casernes militaires, des brigades de gendarmerie, des commissariats de police, des logements sociaux pour militaires, gendarmes et policiers, le renforcement de l'effectif des forces de défense et de sécurité et leurs équipements afin de leur permettre d'assurer la sécurité et de préserver la paix sociale sur le territoire national, par la réhabilitation des voies de communications. Permettant le brassage des populations et les échanges économiques entre les différentes localités de la République Centrafricaine et entre la République centrafricaine et les pays voisins.

Elles passent, enfin et la liste n'est pas exhaustive, par l'attrait des investisseurs à travers une politique fiscale incitative en vue de la réhabilitation ou de la création des unités de production pour la relance de l'économie et la résorption du chômage des jeunes, par la réhabilitation et la création des institutions financières et monétaires telles que les coopératives de crédit ou les banques dans

les localités, par la réhabilitation ou la création des infrastructures de sport et de loisir en vue de soustraire les jeunes à la culture de la violence et de renforcer leur épanouissement émotionnel, physique, spirituel, mental et intellectuel.

5.4 La fourniture des services socio-économiques de base

La fourniture ou la mise en œuvre de ces activités par les autorités étatiques, les acteurs humanitaires et de développement permettront de consolider le retour des déplacés internes et des réfugiés centrafricains. Ces activités rendent donc le retour, la relocalisation et l'intégration locale durables et permettent aux déplacés internes et aux réfugiés de retour de l'exil de reprendre une vie normale, d'être auto-suffisant. Elles facilitent la cohabitation pacifique entre les communautés et renforcent le vouloir vivre ensemble.

5.5 La restitution des logements, des terres et autres biens

Le renforcement des liens de solidarité et la réduction de la violence ou des tensions entre les membres des communautés d'accueil d'une part, et les déplacés internes ainsi que les réfugiés centrafricains en exil ou de retour d'exil d'autre part, passent aussi par la restitution des logements, des terres et autres biens illégalement ou arbitrairement détenus par les membres des communautés d'accueil et par certains déplacés internes et réfugiés. En outre, il est indispensable de rechercher des compromis en vue de trouver des solutions justes et équitables en cas de revendications.

Dans cette optique, le gouvernement, avec l'appui des acteurs humanitaires, de défense et de la promotion des droits de l'homme, mettra en place un cadre juridique clair, cohérent et nécessaire, au titre d'une Loi, en vue de protéger le droit à restitution des logements, des terres et autres biens.

De la même manière, le gouvernement, avec le concours des acteurs humanitaires et de développement, va soutenir les CLPR et/ou d'autres structures existantes qui œuvrent pour le retour des déplacés internes et des réfugiés centrafricains en exil ou de retour d'exil aux échelons local, régional et national pour l'identification des logements, des terres et autres biens illégalement et arbitrairement détenus par des tiers. En effet, le gouvernement s'emploiera avec le concours de la Communauté internationale à doter les CLPR et les autres structures des moyens leur permettant de procéder à la résolution formelle ou informelle des conflits de propriété et, le cas échéant, à la réparation en numéraire et/ou en nature des dommages subis par les victimes sans préjudice pour ces dernières de saisir les tribunaux si elles le souhaitent.

Il mérite, enfin, d'être relevé que selon le paragraphe 10.3 des Principes de Pinheiro, le choix de la relocalisation ou de l'intégration locale comme alternative au retour n'a aucune conséquence sur le droit à restitution d'une propriété. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'un réfugié ou un déplacé interne refuse de retourner dans son lieu de résidence habituelle qu'il perd son droit à restitution de sa propriété.

Parce qu'il a opté pour d'autres solutions durables telles que l'intégration locale dans son lieu de déplacement ou sa relocalisation dans une autre partie du territoire. Il conserve son droit à restitution de sa propriété quelle que soit la solution durable choisie, c'est-à-dire soit le retour, soit la relocalisation, soit l'intégration locale (ce dernier point concerne les déplacés internes). À ce titre, la restitution de la propriété peut consolider chacune des trois solutions durables en ce sens que le réfugié ou le déplacé interne peut céder ou louer son logement, sa terre et autres biens contre rémunération et utiliser cet argent pour mener des activités économiques afin d'améliorer son confort et celui des membres de sa famille soit dans son lieu de retour, soit dans son lieu de relocalisation, soit dans son lieu d'intégration locale.

Dans ce sens, la restitution des logements, des terres et autres biens apparaissent donc comme une condition préalable essentielle pour la viabilité non seulement du retour, mais aussi de la relocalisation ainsi que de l'intégration locale et contribue à un certain degré d'autonomie du réfugié et du déplacé interne qui avaient été réduits à la dépendance et à la pauvreté du fait de leur déplacement.

5.6 La Réconciliation nationale et la cohésion sociale

La réconciliation nationale et la cohésion sociale apparaissent aujourd'hui en Centrafrique comme le préalable indispensable pour la mise en œuvre de toute action de relèvement et de développement du pays, dont les solutions durables pour les déplacés internes et les réfugiés centrafricains en retour d'exil. En effet, réconcilier d'abord les individus et les communautés dont les liens séculaires ont été brisés par la récurrence de violents conflits meurtriers depuis plusieurs décennies, permet de créer les conditions pour la cohésion sociale, c'est-à-dire le resserrement des liens de solidarité entre les membres des différentes composantes de la communauté nationale pour une vie harmonieuse et de meilleures interactions dans les relations sociales. Sans la réconciliation nationale et la cohésion sociale, il est difficile que les déplacés internes et les réfugiés centrafricains encore en exil retournent dans leur lieu de résidence habituelle, s'ils n'ont aucune garantie d'être acceptés par leurs compatriotes qui s'y trouvent. Il en est de même de la relocalisation dans une partie du territoire ou d'intégration locale des déplacés internes.

À cet effet, il conviendrait, avant d'amorcer ou d'initier tout retour, toute relocalisation ou toute intégration locale, de renforcer les capacités et d'élargir la mise en place des CLPR qui sont des structures pérennes des communautés à la base engagées dans l'action de consolidation de la paix, de prévention et de gestion de conflits, de promotion de la médiation inter et intracommunautaires pour une meilleure compréhension et acceptation des communautés.

À travers les CLPR et/ou d'autres structures agissant pour la paix, le dialogue et la recherche de revivre ensemble, une panoplie d'activités seront menées dans le sens de réconcilier les individus et les communautés et de renforcer la cohésion sociale, le climat de confiance, le vouloir vivre ensemble, l'acceptation d'autrui entre d'une part, les membres des communautés d'accueil, et d'autre part, les déplacés internes et/ou les réfugiés centrafricains en exil. Ces activités pourraient consister, par exemple, en l'organisation de campagnes de sensibilisation sur la cohabitation pacifique auprès des communautés d'accueil, des déplacés internes et des réfugiés centrafricains encore en exil.

Elles pourraient, également, consister en l'organisation de théâtres participatifs pour préparer l'état d'esprit des communautés d'accueil à l'acceptation des déplacés internes et des réfugiés centrafricains encore en exil ou de retour de l'exil. Elles pourraient, aussi, consister en la conception et la diffusion de messages de paix, d'acceptation et du respect de la diversité à travers les médias publics et privés, notamment les radios communautaires. Elles pourraient, en outre, consister en la mise en place de fora de discussion, de dialogues et d'échanges entre les communautés d'accueil, les déplacés internes et les réfugiés centrafricains en exil ou de retour d'exil. Elles pourraient, de même, consister en la valorisation des chefs traditionnels et responsables religieux dont l'autorité servirait à rapprocher les différentes communautés ou à régler les litiges entre les membres de ces communautés. Elles pourraient, enfin, et la liste n'est pas exhaustive, consister en la création d'activités génératrices de revenus et au développement de projets communautaires tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'exploitation et l'exploitation et la commercialisation des produits miniers et autres activités à haute intensité de main d'œuvre impliquant en particulier les jeunes et les femmes regroupés en associations indépendamment de leur catégorie sociale et de leur obédience religieuse, politique, tribale ou professionnelle.

VI. LES DIFFERENTES APPROCHES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SOLUTION DURABLES

Plusieurs approches peuvent être retenues pour la mise en œuvre des solutions durables au profit des déplacés internes et des réfugiés centrafricains se trouvant dans les pays d'asile. La première approche est celle dite alternée entre les solutions durables (1) et la seconde approche est celle dite simultanée entre les solutions durables (2).

6.1 L'approche alternée entre les solutions durables

L'approche alternée entre les solutions durables suppose qu'une solution durable soit mise en œuvre l'une après l'autre. Avant la mise en œuvre de l'approche alternée entre les solutions durables, il convient au préalable de procéder à la collecte des données auprès des bénéficiaires, c'est-à-dire auprès des déplacés internes et des rapatriés centrafricains quant au choix de l'une des solutions durables qui leur semble la plus appropriée. Il s'agit ici de collecter leurs intentions quant au retour dans leur lieu de résidence habituelle. Il s'agit aussi de recueillir leurs intentions quant à leur relocalisation dans une autre partie sur le territoire du pays. Il s'agit ici, enfin, de collecter leurs intentions quant à leur intégration sur place dans leur lieu de déplacement. Ces intentions peuvent être collectées dans un seul formulaire manuel ou électronique sur une base individuelle.

Une fois ces intentions ou données collectées, la mise en œuvre des solutions durables peut commencer en priorité par le retour dans le lieu de résidence habituelle des déplacés internes et des rapatriés centrafricains qui ont opté pour cette solution, peu importe leur nombre, parce que parmi les solutions durables, le retour est la meilleure des solutions. Les conditions de sécurité et les services sociaux de base doivent donc être mises en place pour l'effectivité de ce retour. Ensuite, la seconde priorité pourrait être la relocalisation des déplacés internes et des réfugiés centrafricains de retour d'exil vers une autre partie du territoire du pays.

Elle doit être comprise comme le retour non pas dans le lieu où l'on avait sa résidence habituelle, mais vers un autre lieu à l'intérieur du pays où l'on pourrait vivre en famille d'accueil ou acquérir une nouvelle résidence en vertu du principe selon lequel toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État sauf pour des restrictions valides en droit international telles que la sécurité, l'ordre et la santé publique au regard du paragraphe f de l'article 9 de la convention de Kampala et à la lumière du paragraphe 9.2 des Principes de Pinheiro.

Enfin, la dernière priorité serait l'intégration locale, c'est-à-dire le fait de rester dans ce lieu, sur le lieu de déplacement et de reconstruire sa vie dans ce lieu. Cette solution n'intervient qu'après le retour et la relocalisation.

6.2 L'approche simultanée des solutions durables

L'approche simultanée des solutions durables implique que les trois solutions durables soient mises en œuvre, de manière concomitante. Cette approche ne peut être une réussite que si un travail préliminaire de recueil des intentions des déplacés internes et des réfugiés encore en exil a été effectué quant au choix de l'une des trois solutions durables.

Si la situation des réfugiés centrafricains encore en exil ne pose véritablement pas de problème particulier parce que la seule solution qui les concerne par rapport à leur pays est le retour, il n'en est pas de même des déplacés internes qui ont la possibilité de faire un choix parmi les trois solutions durables. Ainsi, si l'on connaît dans chacun des sites des déplacés internes la préférence de chaque déplacé quant au choix de l'une des trois solutions durables, il reviendra maintenant de procéder à la mise en œuvre concomitante des trois solutions durables.

Cette mise en œuvre n'est concevable que, si par exemple, chacune des trois solutions durables est effectuée dans trois localités différentes. Par exemple, l'on peut décider que dans les sites de déplacés internes de Bambari, l'on va opter comme priorité le retour dans le lieu de résidence habituelle, tandis qu'à Kaga-Bandoro, la priorité sera donnée à l'intégration locale alors que dans une tierce localité, c'est la relocalisation dans une autre partie du territoire qui serait privilégiée. Un tel exercice peut être aussi fait dans une localité concernant plusieurs sites, c'est-à-dire, par exemple, dans la localité de Kaga-Bandoro, l'on peut opter pour le retour dans le lieu de résidence habituelle pour l'un des sites, la relocalisation dans une autre partie du territoire pour l'autre site, et l'intégration locale pour un dernier site.

La mise en œuvre simultanée des solutions durables nécessite la disponibilité de ressources humaines et financières élevées parce que ces ressources devraient être reparties et utilisées au même moment pour les trois solutions, soit dans une localité, soit dans plusieurs localités à la fois. De plus, la mise en œuvre simultanée des solutions durables est complexe et nécessite un suivi particulier, sinon une des solutions peut l'emporter sur les autres et empêcher leur réalisation. Par exemple, l'intégration locale peut l'emporter sur le retour et la relocalisation dans une autre partie du territoire et empêcher que ces deux dernières solutions ne se réalisent si les déplacés internes s'aperçoivent qu'en s'intégrant sur place ils obtiennent plus d'avantages pour une solution qu'une autre en termes de protection et d'activités socio-économiques et vice-versa.

VII. L'INTERVENTION DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE RELEVEMENT EN VUE DU SOUTIEN AUX SOLUTIONS DURABLES

Le mode d'installation des déplacés internes ou des réfugiés centrafricains, c'est-à-dire l'installation par la voie du retour, de la relocalisation, de l'intégration locale, n'est pas une fin en soi. Encore faudrait-il que les déplacés internes et les réfugiés centrafricains en exil ou de retour d'exil ne dépendent plus de l'aide ou de l'assistance humanitaire et n'ait aucun besoin spécifique de protection résultant de leur déplacement. Telle est l'essence, voire la finalité même, des solutions durables.

Dans cette logique, les solutions durables ne sont viables que si elles sont accompagnées ou soutenues par des activités de relèvement, c'est-à-dire celles qui restaurent la capacité des institutions nationales de se remettre d'une crise et d'éviter une rechute et celles qui permettent aux personnes qui avaient été affectées par une crise de reprendre une vie normale par la satisfaction de leurs besoins élémentaires et vitaux afin de ne plus replonger dans la crise.

Cela dit, en vue de soutenir les solutions durables, de nombreux acteurs doivent intervenir dans le cadre des activités de relèvement. Cette intervention doit se faire sous une certaine forme d'une part et dans plusieurs domaines d'autre part. La forme d'intervention dans le cadre des activités de relèvement en vue du soutien au retour, à la relocalisation et à l'intégration locale. L'intervention pour soutenir le retour, la relocalisation et l'intégration locale à travers les activités de relèvement doit être planifiée, conjointe, holistique ou multisectorielle

7.1 L'intervention planifiée et conjointe en vue du soutien au retour, à la relocalisation et à l'intégration locale

À l'issue du sommet humanitaire mondial tenu à Istanbul en Turquie du 23 au 24 mai 2016, les parties prenantes s'étaient accordées sur la passerelle qui devrait être établie entre l'humanitaire et le développement.

Dans ce sens, les parties prenantes s'étaient entendues sur une nouvelle manière de travailler où les acteurs humanitaires, les acteurs de développement et les bailleurs de fonds devraient mettre ensemble leurs efforts pour mener des activités dans l'intérêt des populations.

Ce vœu était une réponse à la pratique longtemps observée à travers laquelle les acteurs humanitaires et les acteurs de développement travaillaient chacun de son côté, en rang dispersé de manière non concertée et non coordonnée ; ce qui entraine dispersion des énergies et des ressources Dans ce contexte, les parties prenantes au sommet humanitaire mondial ont recommandé en particulier aux autorités étatiques, aux acteurs humanitaires et aux acteurs de développement de procéder à une analyse conjointe des besoins en vue d'une planification conjointe de la réponse à ces besoins dans un plan multiannuel afin d'obtenir des résultats collectifs qui vont dans le sens de la satisfaction de l'intérêt de cette population.

L'intervention conjointe et planifiée des acteurs humanitaires et des acteurs de développement peut se faire dans les localités de retour, de relocalisation ou d'intégration locale pour soutenir les efforts des autorités étatiques et en particulier les efforts des autorités locales. Cette intervention doit se faire en synergie avec celle des autorités étatiques et locales et non de manière parallèle. Cette intervention doit être collaborative et non isolée.

Les acteurs humanitaires et les acteurs de développement doivent travailler main dans la main avec les autorités étatiques et locales. Les autorités étatiques et locales doivent toujours être impliquées dans le processus de planification et dans la mise en œuvre des activités de relèvement qui vont dans le sens du soutien aux solutions durables.

7.2 L'intervention holistique ou multisectorielle en vue du soutien au retour, à la relocalisation et à l'intégration locale

Le soutien au retour, à la relocalisation et à l'intégration locale doit être holistique, c'est-à-dire que les acteurs humanitaires et de développement, sous la houlette des autorités étatiques et locales, doivent intervenir de manière simultanée dans tous les secteurs d'activités qui peuvent avoir un impact sur l'amélioration des conditions de vie des déplacés internes et des réfugiés centrafricains de retour de l'exil.

Cette intervention doit permettre à cette population de retrouver sa capacité à prendre elle-même en charge ses besoins comme elle le faisait avant la crise qui a entraîné son déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Elle doit se faire dans le cadre des objectifs/résultats stratégiques fixés par le gouvernement en collaboration avec les partenaires techniques et financiers du pays. Ce qui permettra à chaque acteur humanitaire et de développement de pouvoir intervenir en fonction de son mandat.

Ainsi, cette intervention prendra en compte tous les aspects des services socio-économiques de base tels que le logement, l'éducation, la santé, l'eau, la protection sociale (les filets sociaux), l'accès à la terre et autres biens, les activités génératrices des revenus, les micro-crédits, l'emploi des jeunes et des femmes, les activités agropastorales, les activités de pêche et d'élevage.

Aucun secteur d'activités ne doit être négligé dans les localités de retour, de relocalisation ou d'intégration locale si l'on veut que les déplacés internes et les réfugiés de retour de l'exil ne soient tentés par un autre déplacement. Ces activités permettront un retour, une relocalisation et une intégration locale permanente et durable.

Les déplacés internes et les réfugiés centrafricains de retour de l'exil dont les maisons ont été détruites procéderont à la reconstruction de leurs maisons ou obtiendront la rétrocession de leurs biens mobiliers ou immobiliers accompagnés de toutes les commodités avec le soutien des autorités étatiques et locales appuyées par les acteurs humanitaires et de développement.

7.3 Le domaine d'intervention dans le cadre des activités de relèvement en vue du soutien au retour, à la relocalisation et à l'intégration locale

L'approche conjointe et multisectorielle est l'unique approche qui assurera les conditions nécessaires pour un relèvement durable qui facilitera les retours et jettera les bases pour le développement économique. Ceci souligne l'importance d'un cadre commun autour duquel le gouvernement et ses partenaires peuvent organiser leurs actions. Il est important de souligner que les actions de relèvement dans les différents secteurs sont déjà en cours. Ces actions doivent de plus en plus prendre en compte les besoins spécifiques liés aux retours au niveau central et au niveau décentralisé.

Premièrement, la paix et la sécurité demeurent des préconditions incontournables pour les trois solutions durables. Au-delà des actions immédiates en cours, celles de relèvement envisagent, dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement des capacités et la reconstruction de l'armée et le renouvellement des forces de sécurité intérieure suivi de leur déploiement dans le pays pour les rendre opérationnels. En ce qui concerne le retour des déplacés internes et des réfugiés centrafricains, les actions dans les domaines de l'administration du territoire et de la sécurité publique doivent être entreprises de manière progressive en tenant compte de deux facteurs : la paix et la sécurité.

Deuxièmement, la présence et le fonctionnement de l'État sur l'étendue du territoire centrafricain représente un autre volet important qui est déjà pris en compte dans la stratégie nationale de la RESA. Cette dernière présente une vision et une approche nationale pour assurer la reprise graduelle des fonctions régaliennes de l'État, nécessaire pour garantir la consolidation de la paix et le relèvement. Au-delà de la présence des forces armées et de sécurité intérieure, la présence de l'administration publique, des systèmes financiers et bancaires, du système judiciaire et pénitentiaire représente des étapes importantes dans la mise en place des systèmes capables d'absorber des retours des populations et d'offrir des services sociaux de bases à toute la population centrafricaine. En ce qui concerne les questions liées à l'état civil et aux logements, terres et autres biens dans le cadre des solutions durables nécessiteront la présence et l'implication des autorités locales ainsi que des mécanismes et systèmes judiciaires sur place dans les zones de retour afin de résoudre les aspects légaux, avec un accent particulier sur la réconciliation et la cohésion sociale.

Les mesures prises dans les secteurs de l'éducation et de la santé visant à inclure les enfants des déplacés internes et les réfugiés de retour dans le groupe de population bénéficiant de la gratuité des soins de santé et des frais d'inscription aux examens scolaires participeront à la mise en œuvre des solutions durables.

Le recensement des infrastructures publiques dans les zones de retour en vue de leur construction ou réhabilitation permettront la provision des services sociaux de base et faciliteront le retour physique des populations dans leurs communautés. Bien que la restauration de l'autorité de l'État soit un processus plus long, l'impact des actions dans l'immédiat et le moyen terme exercera une influence importante sur la mise en œuvre des solutions durables.

Enfin, en phase avec la vision du gouvernement sur le relèvement économique et la relance des secteurs productifs (l'agriculture, de l'élevage, les industries extractives et forestières, entre autres) représentent des industries qui ont des réelles capacités de créer des emplois pour la croissance

économique à base communautaire et de générer des revenus étatiques sur le plan national. La réhabilitation des routes, l'électrification, le rétablissement des moyens de communications sont des domaines importants qui contribueront à une croissance durable de ces secteurs productifs sur le long terme. Dans l'immédiat et le moyen terme, et dans le cadre de la présente stratégie, les efforts du gouvernement et ses partenaires seront consacrés à la création des opportunités économiques pour les populations hôtes ainsi que les populations de retour avec un accent sur la pérennisation des acquis dans les secteurs d'agriculture et forestière, pour la revitalisation des marchés locaux sur la base des études économiques, la formation professionnelle, l' entrepreneuriat et la mise en place des petites et moyennes entreprises qui peuvent à leur tour contribuer à la relance des secteurs productifs et même financiers. Pour ce faire, l'identification des zones prioritaires pour les solutions durables représente une étape importante de la mise en œuvre de la stratégie.

Les activités de relèvement en vue du soutien au retour, à la relocalisation et à l'intégration locale peuvent se réaliser dans une période de trois ans à compter de 2018 et se faire selon les activités, soit à court terme, c'est-à-dire immédiatement, soit à moyen terme, c'est-à-dire pendant deux ans et demi, soit à long terme, c'est-à-dire au bout de cinq ans. Les activités de relèvement peuvent se réaliser à travers une série de secteurs tels que la sécurité et la sureté, la protection, l'assistance en articles alimentaires et non alimentaires, la justice, le logement, l'éducation, la santé et nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, le système judiciaire, l'administration publique, l'emploi et moyens d'existence, le crédit financier, l'infrastructure publique; la réconciliation nationale, la cohésion sociale et la consolidation de la paix.

VIII. LA COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS DURABLES

Les besoins en matière de solutions durables étant multisectoriels, il conviendra d'assurer une coordination étroite entre les pouvoirs publics centrafricains, les acteurs humanitaires, les acteurs des Droits de l'homme, les acteurs de paix, de développement et les acteurs de la société civile et de consolidation de la paix. Cette coordination sera faite au sein d'un cadre stratégique de mise en œuvre des solutions durables. En effet, ce cadre stratégique représente pour les autorités étatiques centrafricaines et l'ensemble des acteurs humanitaires et de développement un mécanisme de participation, de concertation et d'action à deux niveaux.

a. Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique pour le retour, la relocalisation et la réintégration des déplacés internes et des réfugiés centrafricains en exil assurera le lead politique de la mise en œuvre des solutions durables. Il lui appartient de fournir des directives et des décisions pour une meilleure conduite des actions. Placé sous la Très Haute Autorité, du Président de la République, Chef de l'État qui en assure la Présidence, seront représentés au sein de ce Comité : les pouvoirs publics, les représentants des déplacés internes et des rapatriés et le représentant de la Communauté internationale, notamment le représentante spéciale adjoint du Secrétaire général des Nations Unies (DSRSG) / Coordonnateur Humanitaire / Coordinateur Résident du Système des Nations Unies.

b. Le Comité de Pilotage

En vue d'une mise en œuvre efficace, le Comité de pilotage, présidé par le MAHSRN, sera composé des Ministres directement concernés par la question du retour, de la relocalisation et de la réintégration des déplacés internes et des rapatriés et les Représentants Pays des agences du système des Nations Unies. Le Secrétariat Technique du Comité de Pilotage sera assuré par des représentants du MAHSRN, du HCR, du PNUD, et de l'OIM.

Le suivi et évaluation de la mise en œuvre des solutions durables seront conduits par le Comité de Pilotage à travers des rapports trimestriels, l'information des membres du Comité Stratégique sur l'état d'avancement et les difficultés de mise en œuvre des solutions durables.

c. Groupe de Travail sur les Solutions Durables

Depuis 2018, et Conformément à la Décision 2011/20 du 4 octobre 2011 du SG sur les solutions durables en faveur des PDIs et réfugiés centrafricains et suite à la stratégie nationale des solutions durables pour les déplacés internes et les réfugiés de retour en RCA (2017-2022), le HCR, le PNUD, l'OIM et OCHA ont mis en place, en collaboration avec l'ensemble des autres acteurs de l'EHP, des Autorités Nationales, les acteurs humanitaires, de paix et de développement, et la composante civile de la MINUSCA, un Groupe de Travail sur les Solutions Durables (GT-SD) en RCA. Il s'agit d'un organe placé sous la tutelle des autorités nationales, en l'occurrence le MAHSRN et la coprésidence respective du PNUD, HCR, OIM.

Ce groupe a pour mission dans un premier temps, d'accompagner et de coordonner les actions visant la recherche de solutions durables notamment la mise en œuvre de l'assistance multisectorielle au retour et à la réintégration des rapatriés et des personnes déplacées internes en RCA. Dans un second temps, l'action du GT visait à stimuler une relation dynamique entre l'ensemble des acteurs : autorités nationales, humanitaires, relèvement rapide/développement ainsi que la MINUSCA (composante civile) pour la mise en place progressive et à moyen terme, d'une stratégie nationale pluriannuelle de solutions durables sous le leadership des autorités centrafricaines.

Aujourd'hui, le GT-DS, dans le cadre d'une approche collaborative, inclusive et concertée, se charge de la coordination de l'assistance au retour des personnes déplacés et rapatriés, autres populations affectées et veille à sa matérialisation à travers la mobilisation des ressources auprès des différents acteurs humanitaires, de paix et de développement ainsi que le Gouvernement centrafricain.

d. La plateforme d'appui aux Solutions (CAR-SSP)

L'exploration des solutions cadre de façon adéquate avec une mise en œuvre plus effective du Pacte Mondiale pour les Réfugiés dans tous les pays touchés par la crise en Centrafrique, s'inscrit dans la Déclaration de Yaoundé du 27 avril 2022, qui est l'aboutissement de la Conférence Ministérielle Régionale sur les Solutions aux personnes forcées par le déplacement lié à la crise centrafricaine.

En effet, la Déclaration de Yaoundé, résulte d'une longue série de consultations et confirme l'engagement des États à assurer la protection des personnes déplacées de force et a mandaté le HCR d'établir un mécanisme de coordination, de suivi et de coopération permettant son opérationnalisation sous la forme d'une Plateforme d'appui aux solutions lancée officiellement à Bangui en Novembre 2023. Elle a pour but d'apporter un soutien orienté vers l'action et de créer des synergies efficaces et efficientes avec les gouvernements signataires de la Déclaration de Yaoundé d'avril 2022 basée sur les principes de partenariat, de soutien mutuel et d'innovation pour le bien-être des déplacés centrafricains.

e. Principes directeurs

La Stratégie Nationale sur les Solutions Durables qui s'aligne avec une série d'engagements tels que le Forum National de Bangui, le Dialogue Républicain, l'APPR et d'autres actions entreprises par les autorités, constitue un impératif de l'action du gouvernement Centrafricain vers la réconciliation et la consolidation de la paix en RCA. Par conséquent, le gouvernement a adopté une approche holistique et la stratégie s'appuie sur un certain nombre d'éléments relatifs à la paix, la sécurité, l'humanitaire et le développement. Articulée autour de deux composantes dont « solutions et durabilité », les grands principes de cette stratégie peuvent se résumer comme suivent :

Solutions : Compte tenu du contexte de la RCA, la stratégie s'est portée sur les trois solutions préconisées par les Principes directeurs et la Convention de Kampala. Elle met au centre de toute action de solutions durables, les voix et les choix des déplacés internes et des réfugiés. Ceci dit, les déplacés internes ou les réfugiés centrafricains en exil pourront retourner dans leur lieu de résidence habituelle ; de même que les déplacés internes et les rapatriés pourront être relocalisés ou réinstallés

dans une autre partie du territoire du pays et d'autres déplacés internes auront la possibilité de s'intégrer dans leurs localités de déplacement. L'intégration locale reste à explorer.

Cependant, le gouvernement va prendre les mesures pour que cette solution (intégration locale) profite aux déplacés internes vivants dans des sites et qui sont soumis à une situation de déplacement prolongé sans assistance en raison de manque de financement. La recherche de solutions doit être globale, non linéaire et poursuivie tout au long du cycle de déplacement. Le gouvernement s'efforcera en collaboration avec ses partenaires de trouver des moyens de tirer parti des trois solutions pour les déplacés internes et les réfugiés.

Le plaidoyer, la communication et la sensibilisation pour que les déplacés internes et les réfugiés centrafricains puissent rentrer chez eux sont critiques, car beaucoup d'entre eux sont devenus dépendants au fil des années du fait de leur déplacement.

Durabilité : Le gouvernement et la communauté internationale sont soucieux de l'instabilité et la recrudescence de la violence dans certaines régions du pays malgré les efforts déployés sur le terrain pour faire face à cette situation. Cette inquiétude est justifiée, car cela entrave le retour et cette situation pourra mettre à mal la durabilité des solutions apportées aux personnes déplacées. Toutefois, il y a des localités qui sont relativement calmes, qui ont connu une certaine stabilité depuis les trois dernières années et favorisent le retour ou l'intégration locale.

En outre, le gouvernement et la communauté internationale reconnaissent à travers cette stratégie qu'un certain nombre de critères doivent être remplis pour assurer la viabilité des solutions mises aux profits des personnes déplacées.

Les retournés et les rapatriés doivent exercer leurs droits sur leurs maisons, leurs terres et leurs biens qui ont été détruits ou occupés illégalement. En somme, la durabilité est au cœur de cette stratégie, car elle repose sur plusieurs visions stratégiques nationales. Elle établit le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, impliquant les acteurs de maintien de la paix et de la sécurité, les acteurs humanitaires et de développement.

Par ailleurs, la recherche des solutions durables mettra en évidence la volonté politique et le leadership du gouvernement centrafricain. La mise en œuvre de la stratégie nécessitera un engagement des institutions étatiques ou des départements ministériels compétents. La mobilisation des ressources et la mise en place des mécanismes de coordination au niveau stratégique et technique seront indispensables pour la mise œuvre de cette stratégie.

IX. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DES SOLUTIONS DURABLES (2024-2028)

VISION	AXES STRATEGIQUES	RESULTATS STRATEGIQUES (R.S)	ACTIONS PRIORITAIRES (A.P)	INDICATEURS	PERIODE				
					2024	2025	2025	2027	2028
Créer progressivement un environnement favorable dans lequel les populations affectées, y compris les déplacés à l'intérieur du pays (PDI), les rapatriés et les communautés d'accueil bénéficient des solutions durables de manière equitable et non discriminatoire.	**1.** Poursuivre et renforcer le rapatriement volontaire assisté des réfugiés centrafricains vivant en exil et le retour volontaire des personnes déplacées internes vivant sur les sites en République Centrafricaine.	**R.S.1.1.** Retour des réfugiés centrafricains et de personnes déplacées internes dans leurs lieux de résidence initiale ou/et leur relocalisation dans des zones de leurs choix.	**A.P.1.1.** Organiser les opérations de rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains.	Nombre des refugiés centrafricains rapatriés.	x	x	x	x	x
			A.P.1.2. Poursuivre l'accompagnement au retour des personnes déplacées internes.	Nombre des personnes déplacées internes accompagnées au retour.	x	x	x	x	x
	2. Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les questions de réintégration ou réinsertion sociale et économique des retournés (PDIs/rapatriés) dans les zones de retour.	**R.S.2.1.** Les capacités des principaux acteurs impliqués dans le processus de la réintégration ou réinsertion socio-économique sont renforcées et les retournés (PDIs/rapatriés) et communautés hôte jouissent d'un accompagnement approprié.	**A.P.2.1.** Redynamiser et renforcer la coordination locale des Groupes de Travail des Solutions Durables (GT-SD).	Nombre de GT-SD locaux redynamisés et renforcés.	x	x			
				Nombre des membres des GT-SD dont les capacités sont renforcées.	x	x	x	x	x
			A.P.1.2. Renforcer les capacités du personnel administratif des départements ministériels impliqués, les autorités locales et les leaders communautaires dans les zones de retour en matière du Nexus « humanitaire-Développement et Paix »,	Nombre du personnel administratif, des autorités locales et des leaders communautaires formées sur le Nexus « humanitaire-Développement et Paix », les mécanismes de résolution pacifique des litiges liés à la	x	x	x	x	x

			les mécanismes de résolution pacifique des litiges liés à la restitution des Logements, Terres et Biens (principes de Pinheiro) et en matière de Protection et Assistance des PDI (convention de Kampala)	restitution des Logements, Terres et Biens (principes de Pinheiro) et en matière de Protection et Assistance des PDI (convention de Kampala)					
	3: Former et accompagner les PDIs, les réfugiés de retour et les communautés hôtes en vue de leur insertion professionnelle et socio-économique.	**R.S.3.1.** Les personnes déplacées internes, les réfugiés centrafricains de retour et les communautés hôtes bénéficient des formations socio-professionnelles dans différents domaines de leurs choix et sont appuyés/accompagnés techniquement et financièrement.	**A.P.3.1.** Offrir des opportunités aux PDI, rapatriés et communautés hôtes de bénéficier des formations dans les différents domaines de leur choix dans les zones de retour ou ailleurs. Ces formations peuvent concerner les domaines tels que : mécanique auto, couture, saponifications, hôtellerie, maçonnerie, élevage, agriculture, pisciculture, auto-école, informatique, tannerie, vannerie.	Nombre de personne déplacées interne, de rapatriées centrafricains et des membres de la communauté hôte formé dans divers domaines (mécanique auto, couture, saponifications, hôtellerie, maçonnerie, élevage, agriculture, pisciculture, auto-école, informatique, tannerie, vannerie.	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
			A.P.2.2. Doter en matériels et appuyer financièrement les personnes déplacées internes, les rapatriés centrafricains et les communautés hôtes à réaliser des micro-projets ou des AGR.	Nombre de personne déplacées internes, des rapatriées centrafricains et des membres de la communauté hôte doté en matériels et/ou en moyen financier pour la	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**

				réalisation des AGR et des micro-projets.					
		R.S.3.2. Les retournés (PDIs/rapatriés) et les communautés hôtes accèdent aux infrastructures sociales de base dans les localités de retour et jouissent de leurs services ou prestations	**A.P.3.2.1.** Réhabiliter/Construire les infrastructures sociales de base dans les zones de retour. Ces infrastructures peuvent être : les centres de Santé, les écoles, les centres d'écoute, les maisons des Jeunes, les routes, les ponts, les Marchés, les Gare-routières, l'électrification/installation des panneaux solaires ….	Nombre des infrastructures sociales de base réhabilitées et/ou construites	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
			A.P.3.2.2. Doter certaines de ces infrastructures en mobiliers/équipements. Par exemples : la dotation des écoles de tables bancs, des bureaux des enseignants, des kits scolaires ; la dotation des Centres de santé des médicaments et des équipements sanitaires.	Nombre des infrastructures dotées en mobiliers/équipements tels que des écoles dotées en tables bancs, des bureaux des enseignants, des kits scolaires… ; des Centres de santé dotés en médicaments et autres équipements sanitaires.	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
	4. Restaurer et renforcer l'autorité de l'Etat et faciliter	**R.S.4.1.** Les Fonctionnaires et Agents de l'Etat des départements	**A.P.4.1.** Déployer des FACA et les FSI dans les zones de retour.	Nombre des FACA et FSI déployés dans les zones de retour des PDI et rapatriés.	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**

	l'implantation des Services bancaires et financiers dans les zones de retour	ministériels et les systèmes bancaires et financiers sont déployés et présentes sur l'ensemble du territoire, notamment dans les localités de retour.	**A.P.4.2.** Faciliter/Assurer les transports par voies terrestres et aériennes des Fonctionnaires et Agents de l'Etat dans les zones de retour.	Nombre des fonctionnaires et agents de l'Etat déployés dans les localités de retour.	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
		R.S.4.2. Les conditions et environnement de travail sont favorables.	**A.P.4.2.1.** Construire et/ou Réhabiliter les infrastructures administratives détruites et /ou délabrées : bâtiments administratifs des Préfectures, des Sous-préfectures, des Mairies, des résidences des personnels des Services étatiques, des brigades de gendarmerie, des commissariats de police, des tribunaux, des prisons…	Nombre des bâtiments administratifs réhabilités et/ou construits.	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
			A.P.4.2.2. Doter/équiper les infrastructures administratives et le personnel de l'Etat en matériels adéquats de travail (matériels bureautique et logistique)	Nombre de bâtiments et du personnel administratif de l'Etat dotés/équipés en matériels adéquats de travail (matériels bureautique et logistique)	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**

	5. Renforcer la Prévention et les réponses aux Violences Basées sur le Genre (VGB) dans les zones de retour.	**R.S.5.1.** Les Violences Basées sur le Genre (VBG) sont réduites dans les zones de retour.	**A.P.5.1.** Elaborer et mettre en œuvre des stratégies de mobilisation communautaire en matière de lutte contre les VBG dans les zones de retour.	Stratégie de mobilisation communautaire de lutte contre les VBG est disponible et sa mise en œuvre est effective.		**x**	**x**	**x**	**x**
			A.P.5.2. Mettre en place/renforcer la coordination des sectoriels et les mécanismes d'alerte précoce sur les VBG.	Nombre de coordination sectoriel et de système d'alerte précoce mis en place ou renforcé.		**x**			
			A.P.5.3. Renforcer/former les différents acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG dans les zones de retour.	Nombre des acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG formés.		**x**	**x**	**x**	**x**
		R.S.5.2. Les personnes survivantes des VBG sont prises en charge dans les zones de retour.	**A.P.5.2.1.** Appuyer les mécanismes de référencement en vue de la prise en charge holistiques et multisectorielles des personnes survivantes de VBG dans les localités de retour, de relocalisation et d'intégration locale.	Nombre des personnes survivantes des VBG prises en charge dans les zones de retour.	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
			A.P.5.2.2. Appuyer la résilience des femmes, des filles, des minorités, des handicapés, des personnes survivantes des conflits armés, des peuples autochtones... dans les zones de retour	Nombre des femmes, des filles, des minorités, des handicapés, des personnes survivantes des conflits armés, des peuples autochtones... appuyés matériellement ou/et		**x**	**x**	**x**	**x**

				financièrement dans les zones de retour.					
	6. Renforcer ou/et mettre en place les mécanismes de prévention/gestion des conflits par le dialogue, de consolidation de la paix, de réconciliation et de cohésion sociale dans les zones de retour, de relocalisation et d'intégration locale	**R.S.6.1.** Les mécanismes de prévention/gestion des conflits par le dialogue, de consolidation de la paix, de réconciliation et de cohésion sociale sont renforcés ou/et mis en place permettant aux personnes retournées (PDIs/rapatriées) et les communautés hôtes de vivre en paix et dans la cohésion sociale dans les zones de retour, de relocalisation et d'intégration locale.	**A.P.6.1.** Appuyer la mise en place des CLPR dans les localités de retour, de relocalisation et d'intégration locale non couvertes par ces dispositifs de paix	Nombre des CLPR mis en place dans les zones de retour non couvertes.		**x**	**x**	**x**	
			A.P.6.2. Former les CLPR et autres acteurs locaux de paix aux techniques de dialogue, médiation, prévention et gestion pacifique des conflits	Nombre des CLPR et autres comités locaux de paix formés.	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
			A.P.6.3. Appuyer les CLPR et autres comités locaux de paix en moyens nécessaires en vue de la sensibilisation/information des communautés sur la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble dans les localités de retour, de relocalisation et d'intégration locale.	Nombre des CLPR et comités locaux bénéficiaires d'un appui financier et matériel.					
	7. Renforcer le mécanisme de mobilisation des ressources	**R.S.7.1.** Les différentes actions prioritaires sont financées.	**A.P.7.1.** Organiser une conférence/rencontre de plaidoyer auprès des PTF.	Rapport ou compte rendu de la réunion de plaidoyer avec les PTF.	**x**				

Cette stratégie est assortie d'un budget pluriannuel prévisionnel estimé à 7.8 milliards d'USD, permettant une programmation souple pouvant s'adapter à l'évolution de la dynamique de l'environnement.

X. CONCLUSION

La présente stratégie a été élaborée en s'appuyant sur la précédente de 2018-2021. Les activités proposées prennent en compte les principales contraintes, les défis techniques et organisationnels ainsi que les priorités d'intervention. Elles intègrent à tous les niveaux l'aspect genre et sont alignées au plan de développement national en cours d'élaboration. Elles sont également conformes aux principes et objectifs du développement durable, à l'agenda 2063, et aux différents documents de planification stratégique nationaux et internationaux (Convention de Kampala, Principes de Pinheiro etc.).

L'atteinte des objectifs de la présente stratégie ainsi que la réalisation des résultats escomptés dépendent de l'engagement solide de l'Etat et de la participation des partenaires Techniques et financiers, des acteurs humanitaires, ainsi que des acteurs de développement.